

L'électorat du Québec a décidé: "c'est le temps que ça change!" LES LIBÉRAUX AU POUVOIR



La libération, c'est fait... et maintenant la restauration

M. Barrette: Je démissionnerai sans retard si nous sommes en minorité

JOLIETTE. — Le premier ministre Barrette a déclaré hier soir qu'il démissionnera immédiatement si les derniers résultats de l'élection générale d'hier dans le Québec indiquent que son parti est en minorité.

Au moment où il s'entretenait avec les représentants de la presse, peu avant 11 h. p.m., le parti libéral avait une légère avance sur l'Union nationale qui est au pouvoir depuis 1944.

Le premier ministre, en fonction depuis le 8 janvier dernier, a dit que si son gouvernement doit démissionner, "il appartiendra alors au parti, ministériel de former un gouver-

nement ou de demander un mandat plus défini". Le premier ministre doit rencontrer les membres du Cabinet mardi prochain à Québec. Il a dit que le résultat de l'élection n'était "pas une défaite, mais une diminution".

Il a déclaré que si l'Union nationale et les libéraux ont le même nombre de députés "cela voudra dire qu'il y aura une autre élection générale".

"Il n'est pas impossible, dit-il, qu'une autre élection change complètement la situation". On a demandé à M. Barrette si c'est lui qui dirigerait une autre élection. Il a répondu: "Je dois rencontrer les membres du parti, élus et battus, et faire rapport de mon mandat. Ils décideront".

M. Barrette a dit qu'il se rendrait à Québec demain (jeudi). (Suite à la page 10)

Lesage: avec 50 sièges, les libéraux vont pouvoir administrer la province

QUÉBEC. — Le chef libéral du Québec, M. Jean Lesage, a déclaré hier soir que la victoire de son parti est une chose assurée.

Causant avec un groupe de ses partisans au Colisée de Québec, il a dit ne pouvoir faire plus de commentaires avant de connaître les résultats complets.

Je crois cependant, a-t-il dit, que la victoire est assurée. Avec 30 sièges, les libéraux administreront la province.

M. Lesage a dit vouloir avertir solennellement tous ceux qui feront disparaître des documents et triqueront des chiffres qu'il les punira au nom du peuple du Québec. Il est bien important, a ajouté,

le chef libéral, que les ministres et les hauts fonctionnaires du gouvernement ne fassent sortir aucun document du parlement.

M. Lesage a dit qu'il se rendra dès ce matin au Parlement de Québec au bureau du chef de l'opposition. Je veux confier,

(Suite à la page 10)

• L'UN a perdu l'appui des ruraux • Vers une nouvelle consultation?

Par Pierre LAPORTE

L'électorat de la province de Québec a mis fin hier au règne de l'Union nationale.

L'élection la plus contestée depuis 1936 a donné au parti libéral une légère majorité, laquelle lui permettra de former le prochain gouvernement et de diriger la 26^e législature depuis la Confédération.

M. Jean Lesage, choisi chef du parti libéral en 1958, a non seulement été élu avec facilité dans son comté de Québec-Ouest, mais ses candidats ont remporté la victoire dans 50 des 95 comtés de la province de Québec.

A la dissolution des Chambres l'Union nationale détenait 71 des 93 sièges à l'Assemblée législative.

Position des partis

La répartition des sièges est la suivante:

ELUS	
Libéraux	50
Union nationale	44
Indépendant	1
TOTAL	95

Voici quelle était la répartition des votes entre les partis, dans l'élection provinciale du Québec à 11:00 p.m. hier soir, compte tenu de 10.633 polls sur 13.429, les pourcentages étant entre parenthèses:

Union nationale	48%	796.941
Libéraux	51%	853.620
Autres	1%	26.384
TOTAL		1.676.945

La fin d'une ère politique

par Gérard FILION

C'est la fin d'une ère politique, l'ère Duplessis.

Le parti libéral, même avec une marge infime l'emporte. Il jouira d'une majorité de quelques sièges seulement. Aussi peut-on prévoir, quoi qu'il arrive, une élection générale dans un avenir peu éloigné.

Pour l'Union nationale, c'est une défaite. Elle n'est plus le parti tout-puissant qui balayait la province tous les quatre ans en véritable ouragan. Pour un parti qui dispose d'une organisation puissante et de l'administration des fonds publics, une telle chute équivaut à un effondrement.

Cette défaite n'est pas celle de M. Barrette. C'était facile de succéder à M. Duplessis, de plus en plus détesté. M. Sauvé, élu durant quatre mois le vent en poupe; il jouissait, chaque fois qu'il prononçait une parole ou qu'il posait un geste, d'un préjugé favorable. Mais c'était difficile de lui succéder. Ce fut la tâche ingrate qu'assuma M. Barrette avec un courage remarquable. Même défait, il garde la considération de ses adversaires comme de ses amis. Il lui est arrivé, dans le feu de la bataille, de prononcer quelques paroles malheureuses, mais c'est déjà oublié.

La politique provinciale ne sera plus la même au cours des prochaines années. C'est une ère nouvelle, commencée avec l'arrivée de M. Sauvé, qui se continuera et s'amplifiera. Les méthodes duplessistes, qui ont fait fortune durant une génération, sont totalement dévalorisées. Le peuple du Québec n'acceptera plus de se faire mener à coups de bâton comme il le fut à partir de 1944.

M. Lesage sut admirablement profiter des circonstances, et il démontra durant la dernière campagne une énergie remarquable et un sens aigu de la politique. Il ne commet aucune erreur de jugement, il ne prononça pas la moindre parole regrettable.

Selon toute apparence, il sera, la semaine prochaine, le premier ministre de la province de Québec.

Un seul mot à son endroit: qu'il se rappelle M. Godbout. Porté au pouvoir par des forces irrésistibles en 1939, il connut une fin de carrière pénible, pour n'avoir pas compris que le peuple du Québec ne pardonne pas aux lâcheurs.

Nous croyons que M. Lesage a assez de jugement et de sens de la conservation pour se le rappeler.

Plusieurs des ministres de l'Union nationale ont été battus: M. Paul Beaulieu, ministre de l'Industrie et du Commerce; M. Johnny Bourque, ministre des finances; M. Antoine Rivard, procureur général; M. Jacques Miquelon, ministre des terres et forêts; et M. Wilfrid Labbé, ministre d'Etat.

Les principaux lieutenants de M. Lesage ont été élus dans leurs comtés. M. Georges Lapalme a remporté une victoire facile dans le comté d'Outremont. M. René Lévesque, un des plus brillants et des plus populaires candidats de l'équipe libérale, a battu M. Arsène Gagné dans le comté de Mont-Royal-Laurier. M. René Harel, qui s'est battu comme un lion contre l'Union nationale à l'Assemblée législative, a été réélu dans le comté de Saint-Maurice. M. Paul-Gérin Lajoie, qui en était à sa troisième candidature dans Vaudreuil-Soulanges, a battu M. Loyola Schmidt, qui a été élu au cours d'une récente élection partielle. Soulignons aussi la victoire du très utile député de Richmond, M. Emilien Lafrance.

Parmi les ministres qui ont été réélus on remarque: M. Paul Dooz, ministre des affaires municipales; M. Arthur Leclerc, ministre de la santé; M.

(Suite à la page 10)

Japon: Kishi démissionne!

TOKIO. — Le premier ministre du Japon, M. Nobusuke Kishi, a annoncé la nuit dernière qu'il démissionnait de son poste. Le chef du gouvernement japonais a pris cette décision quelques minutes après que les représentants des gouvernements de Washington et de Tokio eurent échangé les instruments de ratification du nouveau traité de sécurité nippo-américain.

Le Devoir non publié le 24

Demain, le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste, Le Devoir ne sera pas publié. Notre prochaine édition sera celle du 25 juin.



"J'ai fait mon devoir"

Les échos du scrutin

Le premier rapport du résultat des élections provinciales a été reçu à nos bureaux à six heures et trente-cinq exactement, soit cinq minutes après la fermeture des polls. Ce bulletin venait de Gaspé-Sud. Un poll sur 87 donnait au candidat libéral, M. Doiron 5 voix, et à celui de l'Union nationale, le Dr Camille Pouliot 4.

Des groupes d'aviateurs stationnés à St-Hubert, aînés que leurs épouses ont été privés de leur droit de vote hier dans le comté de Chambly. Des aviateurs ont dit au Devoir que les noms de nombreux aviateurs avaient été omis des listes électorales; des aviateurs ont passé par le bureau de révision et leurs noms ne figurent pas non plus sur les listes électorales, de plus, même ceux dont les noms figurent sur les listes électorales ont été privés de leur vote, ainsi que les membres de leur famille parce qu'ils font parti de l'Aviation royale canadienne. Entre autres, les aviateurs ayant droit de vote au poll 262, à St-Hubert, dans le comté de Chambly, ont été privés de leur droit de vote. Un aviateur, M. Joseph-Pierre Tremblay, ainsi que son épouse dont les noms apparaissent sur les listes électorales ont été privés de leur droit de vote hier.

Le premier membre du cabinet provincial à essuyer la défaite hier, a été l'hon. Paul Beaulieu, ministre de l'Industrie et du Commerce, qui se présentait dans le comté de Saint-Jean.

Un reporter du journal "La Presse", M. Jean David, a été molesté hier par un représentant du parti de l'Union nationale, au poll du no 27 dans le comté de Montréal-Saint-Jacques. M. David a été violemment frappé au visage et il a eu la lèvre inférieure fendue.

Le premier député de l'Union nationale dont l'élection a été concédée fut celle de M. William Cottingham, ministre des mines et député d'Argenteuil. Cette élection fut concédée à 7h.34.

Le premier député dont l'élection a été concédée hier soir est M. Paul Earl, député libéral de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce. Il avait comme adversaire M. George Brown, candidat de l'Union nationale. Quand M. Earl a été déclaré élu, il avait accumulé 9.549 votes. L'heure précise: 7h.30 p.m.

L'élection de M. Antonio Barrette, comme député de l'Union nationale pour le comté de Joliette, a été concédée à 7h.38. Pour M. Barrette, c'était la 7^e victoire consécutive dans le comté de Joliette où il avait été élu pour la première fois en 1936 lors de la première victoire de l'Union nationale dans la province. Il avait alors défait l'hon. Lucien Duport, orateur de la Chambre sous la première administration Godbout. Hier, M. Barrette remportait sa première victoire comme chef de parti.

Le seul candidat indépendant élu de l'élection d'hier a été M. Frank Hanley, dans Montréal-St-Anne, qui a battu ses adversaires du parti libéral et de l'Union nationale. L'élection de M. Hanley fut concédée à 7h.48.

On ne saurait plus longtemps douter de la valeur de l'astrologie. Mardi soir M. Lesage recevait à Québec un télégramme d'un astrologue lui annonçant qu'il savait depuis un mois déjà qu'il serait premier ministre. Les astres avaient parlé.

L'imprévisible Frank Hanley avait convaincu une religieuse d'agir comme scrutateur dans un des polls de son comté de Montréal-St-Anne. Ce qui faisait dire à quelqu'un: "Frank Hanley avait pour l'aider une bonne sœur... et des 'bouncers'!"

Le ministre de l'Industrie et du Commerce fera maintenant figure de prophète. M. Paul Beaulieu a dit à un ami il y a quelques semaines: "Si c'est Philidor Oumet qui est candidat contre moi... je suis pas sorti du bois". Le ministre a eu raison... il est resté dans le bois!

La défaite de M. Wilfrid Labbé, battu dans le comté d'Arthabaska, privera l'Assemblée législative du meilleur conteur d'histoires depuis la Confédération!

Le chef parlementaire de l'opposition libérale dans le dernier parlement provincial, M. Georges-Émile Lapalme a été déclaré élu comme député libéral d'Outremont à 7h.43. C'était la troisième victoire personnelle de M. Lapalme dans ce comté. Il avait été élu la première fois en 1953 lors d'une élection complémentaire occasionnée par le décès du député libéral, M. Henri Groulx, qui avait succombé le soir de l'élection provinciale de 1952 alors qu'il venait d'être déclaré élu. Lors de sa scrutin général de 1952, M. Lapalme, qui conduisait les forces libérales contre M. Maurice Duplessis, avait été battu dans Joliette par le député actuel, l'hon. Antonio Barrette.

Malgré la machine, Lévesque est élu dans Laurier

LEVESQUE:

"Il y avait chez nous assez de gens honnêtes qui en avaient assez"

René Lévesque a fait hier soir à la TV la déclaration suivante:

"Je crois que malgré toutes les pressions, toutes les forces effrayantes du régime, il y avait chez nous assez d'honnêtes gens qui en avaient assez".

"La première chose qu'il faut changer tout de suite, c'est ce qu'on a vu aujourd'hui, cette espèce de pourrissement des pratiques électorales. J'ai vu des officiers de la Police provinciale dirigeant eux-mêmes des bandits qui entraient par six dans les polls".

René Lévesque — la vrai — a été élu dans la circonscription de Montréal-Laurier malgré l'écrasante machine que son adversaire de l'Union nationale, M. Arsène Gagné, avait mis en place pour le battre. Le candidat libéral a recueilli 14.015 voix; M. Gagné, 13.874 voix; Jacques Tozzi, indépendant, 483; et le faux "René Lévesque", 910.

La majorité officielle du nouveau député libéral de Laurier est donc de 127 voix. Mais, à ce chiffre, il convient d'ajouter les 910 suffrages exprimés en faveur du faux "René Lévesque", l'homonyme que les organisateurs de M. Gagné avaient fait inscrire comme candidat pour brouiller les pistes. Il est évident que ces 910 voix sont acquises

"Je remercie mes électeurs et j'espère mériter l'honneur qu'ils m'ont fait. En terminant, laissez-moi ajouter que je suis heureux d'être ici, ce soir, pour faire un programme à Radio-Canada".

à René Lévesque et que les électeurs qui ont voté en faveur du faux voulaient donner leurs voix au vrai.

Par suite de ce calcul, la majorité réelle est donc constituée des 127 voix officielles de majorité et des 910 suffrages attribués par inadvertance au faux René Lévesque. Total: 1.037.

Mais là ne s'arrête pas la véritable majorité recueillie par le nouveau député libéral de Laurier. Il faut en effet tenir compte — et largement — des manœuvres frauduleuses employées contre René Lévesque. On estime à 5.000 au minimum le nombre des voix illégalement jetées dans les boîtes à scrutin en faveur du candidat UN. Plus de 200 fiers-à-bras, parmi lesquels se dissimulaient des officiers de police (provinciale), ont largement contribué à fausser le scrutin. Aussi, est-ce une majorité officielle de quelque 4.000 voix qu'il faut reconnaître à René Lévesque.

Officiellement, elle reste fixée à 127 voix. Et l'on ne peut s'empêcher de songer à un acte de bravoure grâce auquel cette

fragile majorité a probablement été assurée.

En effet, dans le poll no 168 (6777 rue Drolet), quatre femmes courageuses ont réussi à mettre en fuite six fiers-à-bras venus pour "bourrer" la boîte à scrutin de bulletins déjà marqués. Comme Mmes Rose Cloutier (blessée au bras) et Arthur Michaud (honnête représentante de M. Gagné), et Mlle Yolande Momme (représentante de René Lévesque) et Denise Couillard (greffier) résistaient aux malfrats, ces derniers n'ont pu accomplir leur méfait. Ils ont dû prendre la fuite au moment où la police, alertée par les cris de ces quatre femmes, arrivait en toute hâte. Ces individus sont parvenus à glisser trois ou quatre bulletins illégaux dans la boîte. Sans le remarquable courage des quatre femmes, ils auraient réussi sans doute à annuler la majorité officielle. Félicitations, donc, à ces femmes.

Est-il besoin d'ajouter que tous les journalistes, ceux du DEVOIR en particulier, félicitent aussi chaleureusement leur confrère René Lévesque...

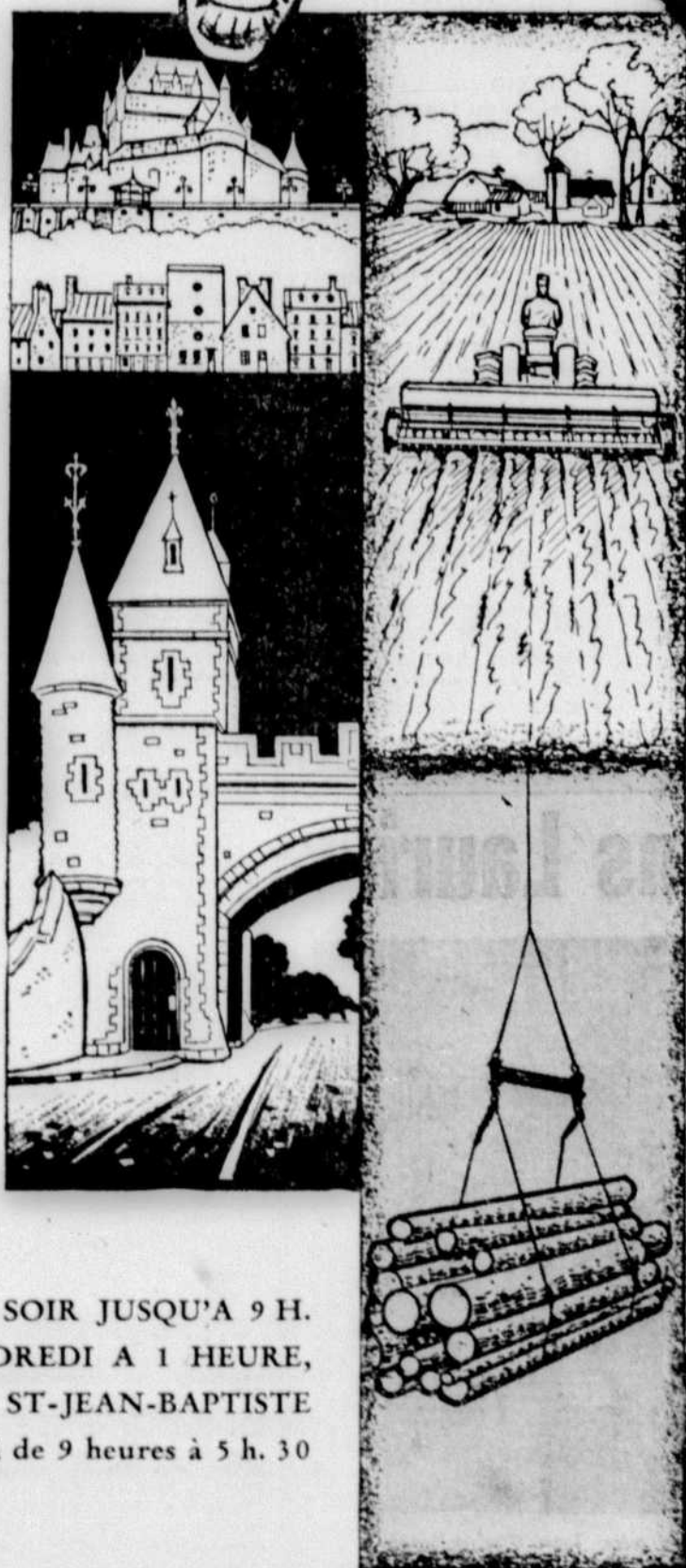
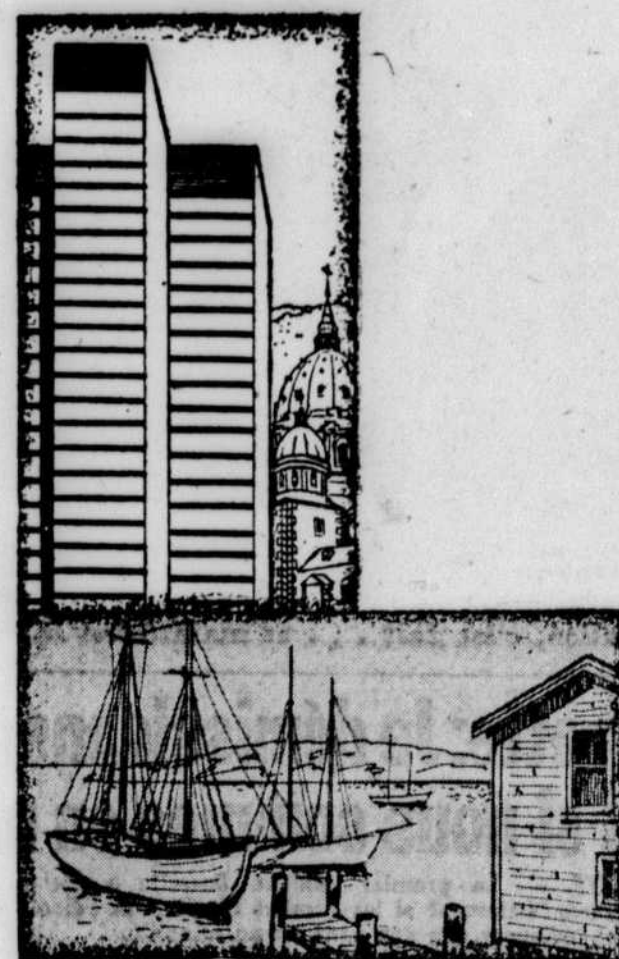


René Lévesque cause avec Jean Cochenberger, son organisateur, dans son comité de Montréal-Laurier.



HOMMAGE AU CANADA FRANÇAIS

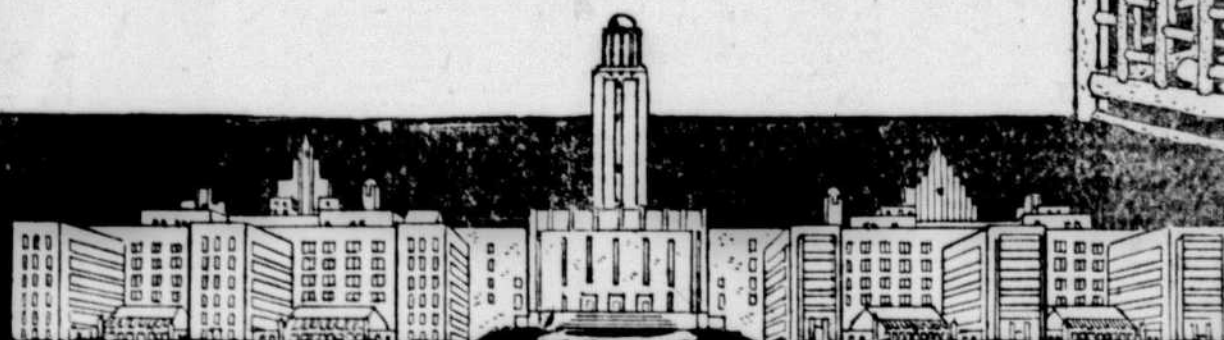
Nous nous joignons à nos compatriotes qui
fêtent aujourd'hui la Saint-Jean-Baptiste



CARTIER, le navigateur, entrevoyant les côtes de la Nouvelle-France, avait-il la prescience de ce que serait un jour ce magnifique pays qu'il découvrait? Le Canada Français, par son courage, son audace, son travail et sa ténacité, au cours des générations, a largement participé au développement économique, social et culturel de notre pays et nous sommes heureux de rendre aujourd'hui hommage à la présence canadienne-française!

THE T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H.
FERME VENDREDI A 1 HEURE,
JOUR DE LA ST-JEAN-BAPTISTE
Ouvert samedi de 9 heures à 5 h. 30





M. Jean Lesage a fait respecter la loi électorale

QUEBEC — La police municipale de Québec a escorté hier un homme hors du bureau de scrutin où M. Jean Lesage, chef du parti libéral, a voté hier.

Un porte-parole du parti libéral a déclaré que lorsque M. Lesage qui vient de terminer sa première campagne électorale à la tête des libéraux s'est présenté au bureau de scrutin, il y avait deux scrutateurs de l'UN au lieu d'un seul.

Selon le porte-parole, M. Lesage a demandé à un des deux scrutateurs de quitter les lieux. Tous deux ont refusé de se rendre à la demande de M. Lesage et on a demandé l'intervention de la police. Des policiers ont escorté l'individu hors du bureau de scrutin.

Au quartier général de l'Union nationale et à celui de Québec-ouest, où M. Lesage est candidat, les organisateurs de ce parti ont déclaré qu'ils n'étaient pas au courant de l'incident.



M. Paul Gérin-Lajoie, libéral, élu dans Vaudreuil-Soulanges



M. RENÉ HAMEL, libéral, réélu dans Saint-Maurice

Résultat officiel dans Verchères

Au moment d'aller sous presse hier soir, il nous avait été impossible d'obtenir le résultat officiel du scrutin dans le comté de Verchères. Toutefois, à minuit, des résultats officiels accordaient au candidat libéral, M. Guy Lechasseur, une majorité de 71 voix sur son principal adversaire, M. Clodomir Ladoüceur, candidat de l'Union nationale.

M. St-Laurent est heureux du résultat

QUEBEC. — L'ancien premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, a déclaré hier soir que "nous aurons l'occasion de voir le parti libéral réaliser le programme qu'il a exposé au peuple durant la campagne électorale", si les résultats continuent de favoriser les libéraux aux dépens de l'Union nationale.

M. St-Laurent, qui a dirigé la dernière administration libérale fédérale, a dit avoir suivi les résultats avec beaucoup d'intérêt, mais ne pas avoir d'autres commentaires à faire.

Généralement paisible en province, la votation a été tumultueuse à Montréal

Suivant la tradition, la journée du scrutin a été marquée par des actes de violence, des actes illégaux, des manœuvres d'intimidation et des arrestations. Ordonnée et paisible en province, à quelques rares exceptions près, la votation a été beaucoup plus tumultueuse dans la région montréalaise, notamment dans les circonscriptions de Montréal-St-Louis, de Montréal-Laurier et de Maisonneuve. La police provinciale n'a effectué qu'une quarantaine d'arrestations en province. Mais à Montréal, le nombre total des arrestations, opérées par les policiers municipaux et provinciaux, dépasse la centaine.

Dans Montréal-St-Louis, le comité central de M. Dave Rochon, indépendant, a été perquisitionné par la police provinciale. Des bâtons et une arme à feu chargée à blanc ont été saisis. M. Rochon a expliqué que ces "armes" devaient servir à "sa légitime protection".

Dans Laurier, plus de 200 fiers-à-bras ont fait irruption dans une cinquantaine de bureaux, "bourrant" généreusement les boîtes de scrutin. Dans la nouvelle circonscription de Bourget, deux motocyclistes ont été appréhendés sous l'accusation de semer le désordre, d'intimider des électeurs et de supposition de personnes. Ils auraient aussi "bourré" des boîtes.

Exception faite de Montréal, c'est à St-Jean que les désordres les plus importants ont été signalés en province. Dans cette ville, 25 personnes ont été appréhendées pour intimidation. A St-Barthélemy, un individu a été arrêté pour voies de fait sur la personne d'un scrutateur.

La police municipale détenait 28 personnes hier soir à 5h. 30. Ces personnes pour la majorité étaient détenues par mesure préventive ou pour port illégal d'armes.

Voici la liste des personnes appréhendées par des agents municipaux dans les limites de la ville de Montréal :

Lucienne Trépanier, 2447 rue Centre; accusation: supposition de personne.

Aimé Vandette, 31 ans, 1870 rue Thimothée, détenu par mesure préventive.

Claude Saint-Georges, 2065 rue Montcalm.

M. BARRETTE :

"Ce qui est arrivé
n'était pas imprévu"

Voici la déclaration faite hier soir à la télévision par M. Barrette :

"J'espère que si le parti libéral est appelé à former un gouvernement la province de Québec n'aura pas à la regretter.

"Il est arrivé déjà que les libéraux aient été au pouvoir et que la population s'en soit mordue les pouces".

Il a dit que ce qui est arrivé n'était pas totalement imprévu. "Je savais d'avance que la lutte serait très dure".

Il a ajouté qu'il était toutefois convaincu que l'Union nationale garderait le pouvoir, mais avec une majorité diminuée.

M. Barrette a dit qu'il était fier de constater que son comté natal lui ait donné sa plus grosse majorité depuis 1936.

Il a dit que l'Union nationale n'est pas un parti battu. "Le parti est encore puissant et il gouvernera encore la province, mais le peuple a parlé".

"La voix du peuple c'est la voix de Dieu. Le sort en est jeté".

Il a ajouté qu'il avait le sentiment d'avoir fait son devoir et d'avoir mené une bataille loyale. "Je n'ai jamais frappé en bas de la ceinture. Je sais que le peuple l'admètrra".

M. Barrette a parlé devant les caméras de la télévision dans son bureau à sa demeure de Joliette. A l'extérieur de la maison il y avait un groupe d'environ 200 personnes, composé surtout de femmes. Vers 11 heures il ne restait plus que 50 personnes.

A mesure que les résultats étaient connus la foule devint de plus en plus tranquille. A la fin elle ne parlait plus qu'à voix basse.

Jean Poirier, 1670 rue Cartier, détenu par mesure préventive.

Roger Gauthier, 1934 rue Montcalm.

Rolland Pannanzio, 4630 rue Wellington, détenu par mesure préventive.

Dominique de Francisco, 4792 rue Cazalai.

Leslie Colman, 1433 rue Tower, détenu par mesure préventive.

Henry McGuire, 6650 rue De-celles, détenu par mesure préventive.

Harry Gorman, sans adresse, détenu pour possession de faux bulletins d'identification.

Thomas McCarthy, 2185 rue Oxford, détenu pour possession de faux bulletins.

Robert Laguerre, 2150 De Mari-court, port illégal d'armes.

Robert Bourdon, 2069 Théodore port illégal d'armes.

Pierre Côté, 9146 Champlain, port illégal d'armes.

E. Allard, 2146 rue Darlington, port illégal d'armes.

Paul Yvan Durand, 1863 Elwyn port illégal d'armes.

Albert Brisson, 983 St-Jacques, refusé de circuler.

Michel Miller, 1915 rue Des-patche, ville Saint-Laurent, accusé de supposition de personne.

Frank Larose, 7841 Saint-Denis.

Giuseppe Slagua, 213 rue Dan-ton.

Antonio Dieni, 7497 Chateau-briand.

Marcel Blair, 1792 Chatham; Léo Scanzano, 242 Sheraton; Jacques Beauchamp, 1127 rue Agedue;

Louis Malolli, 9189 Park; Eddy Cretchman, 4034 rue Mackenzie;

Edouard Desrosiers, 1586 rue Fleury;

Louis Paradis, 480 Bourassa.

DANS MONTREAL - MAISONNEUVE

Un homonyme fatal...

Dans au moins un comté de la province la saloperie des candidats homonymes a coûté la victoire au parti libéral. Dans Montréal-Maisonneuve le candidat de l'Union nationale, M. Lucien Tremblay, a obtenu 22,510 votes. Son adversaire libéral, M. Marcel Dupré a reçu 20,425 votes. Un autre Dupré, Maurice Dupré, qui s'est présenté comme candidat libéral indépendant, a obtenu 2,346 voix. Il ne fait aucun doute que la très grande majorité de ces votes étaient destinés au candidat libéral officiel. Le total est alors été de 23,771 votes, ce qui eût été suffisant pour que le candidat libéral officiel l'emportât.

L'histoire de 1956 se répète

Montréal-Laurier: le banditisme à l'oeuvre



MM. André Lemire, Jacques Lemire, Michel Dubé et Jean Plotte, quatre organisateurs du candidat libéral dans Jeanne-Mance, M. Jean-Paul Noël, qui ont été arrêtés hier après-midi par des individus armés de haches et de pics et qui les ont conduits à la Sûreté provinciale après s'être identifiés comme étant des policiers provinciaux. Ils ont été relâchés à 9h.30 hier soir, après avoir été gardés sans pouvoir communiquer et sans manger.

DANS JEANNE-MANCE

4 organisateurs libéraux ont été détenus sans mandat

Quatre organisateurs du candidat libéral dans Montréal-Jeanne-Mance, M. Jean-Paul Noël, ont été détenus sans mandat tout l'après-midi d'hier et une partie de la soirée. Ils ont été libérés à 9 h. 30 hier soir après l'intervention de Me Pothier Ferland.

Les détenus, MM. André Lemire, Jacques Lemire, Michel Dubé, Jean Plotte ont cependant dû, pour être relâchés, signer une formule attestant qu'ils ne prendraient pas de procédures contre les policiers pour avoir été détenus injustement. Les quatre ont signé.

Ces personnes se trouvaient dans une maison privée, à 7085 De Normandie quand vers 2 h. ils reçurent un appel téléphonique que leur disant de quitter la

(Suite à la page 10)

Un raid spectaculaire dans un comité de M. Dave Rochon

C'est dans Montréal-St-Louis, au comité central de M. Dave Rochon, candidat indépendant, que le raid le plus spectaculaire de la journée s'est produit, tôt hier matin. La police provinciale a effectué une rafle dans l'établissement de M. Rochon, 5325 avenue du Parc, où des bâtons de baseball et une arme à feu ont été saisis. Trente et une personnes ont été appréhendées, mais la plupart d'entre elles ont été libérées par la suite, M. Rochon ayant téléphoné au procureur général, M. Antoine Rivard.

Au moment où les policiers provinciaux sont arrivés sur les lieux, plusieurs des personnes présentes dans l'établissement, dont une vingtaine d'étudiants de McGill, ont voulu prendre la fuite. Quelques-uns d'entre eux ont été rattrapés.

M. Rochon a reconnu qu'il y avait des bâtons et "un vieux revolver chargé à blanc" dans son local. "C'est le gardien de nuit, a-t-il expliqué, qui l'avait apporté. Il était craintif. Nous avions eu des raids la semaine dernière".

(Suite à la page 10)



Quatre femmes courageuses, préposées au poll 168 dans la circonscription de Montréal-Laurier, ont admirablement repoussé un assaut de bandits, vers 11h. 30 hier matin. Les six instrus costauds, qui ont tenté de "bourrer" la boîte à scrutin, n'ont réussi qu'à y glisser 3 ou 4 bulletins grâce à la résistance de ces quatre femmes qui se sont débattues et ont poussé des cris pour alerter les voisins, lesquels ont prévenu la police. L'une d'elles, scrutatrice, Mme Rosaire Cloutier, a été blessée au bras gauche par les malfaiteurs. De gauche à droite : Mme Cloutier; Mlle Yolande Memme, représentante de René Levesque; Mlle Denise Couillard; Mlle Yvonne Michaud, représentante de Arsène Gagné.

(Photo La Presse)

L'élection dans le comté de Montréal-Laurier, où M. René Levesque brigait pour le parti libéral, — aura été une des plus brutales de toute la province.

Les adversaires du candidat libéral ont eu recours à toutes les manœuvres illégales ou douteuses que l'on peut imaginer.

Les voici, résumées par titres de chapitre :

1. Une vingtaine de polls ont été "raïdés" au cours de la journée;

2. Des bandes de voyous ont patrouillé le comté pour intimider les gens;

3. A l'heure de la fermeture des polls de faux représentants de M. René Levesque se sont présentés dans un grand nombre de bureaux de scrutin pour remplacer ceux qui avaient été désignés par le candidat libéral;

4. On a saisi dans le comté, particulièrement dans certains polls, des bulletins de votes contrefaits, qui étaient d'avance marqués au nom du candidat de l'Union nationale, M. Arsène Gagné.

TENTATIVE D'ARRESTATION

La première manœuvre a eu lieu au cours de la nuit de mardi à mercredi.

Six personnes, qui se sont identifiées comme des membres de la police provinciale, ont mis en état d'arrestation l'organisateur de M. Levesque, M. Jean Cochenberger. La police municipale est intervenue pour demander sous quelle accusation on voulait l'arrêter.

"Nous en avons peur", a dit un des six membres de la PP.

La police municipale a alors pris charge de l'affaire. Elle a demandé en vertu de quel mandat on voulait appréhender M. Cochenberger.

"Nous avons chargé du comté de Laurier jusqu'à mercredi soir", a répondu le porte-parole de la police provinciale.

La police municipale a refusé cette prise en charge du comté. Vous êtes dans notre territoire, a-t-elle dit et nous allons vous mettre tous en état d'arrestation immédiate si vous ne déguerpissez pas.

Les "étrangers" ont alors jugé à propos de s'en aller... et M. Cochenberger a été remis en liberté séance tenante.

POLLS "RAIDES"

Au début de la matinée une vingtaine de polls ont reçu la visite de cinq fiers-à-bras qui ont repoussé brutalement tous

les préposés à la votation et ont placé des bulletins de vote dans les boîtes.

Nous avons visité deux des polls ainsi "visités". On nous a dit que les bandits électoraux ont renfermé tous les officiers d'élection dans un des appartements de la maison et ont fait tranquillement leur travail frauduleux.

A un certain endroit une femme a tenté d'empêcher les envahisseurs de s'emparer de la boîte de scrutin. Elle a été

blessée à un bras et a dû recevoir les soins d'un médecin.

La police municipale a finalement arrêté les auteurs de ces "raïds". Ils ont été conduits au poste No 1. La police provinciale, nous dit-on, a tenté de prendre charge des prisonniers, mais les policiers de Montréal ont catégoriquement refusé.

(Suite à la page 10)

La Sûreté provinciale a rendu visite au DEVOIR

Par suite de la reproduction, dans notre édition d'hier, d'un bulletin de vote qui avait été marqué en faveur de M. Edgar Charbonneau, candidat de l'Union nationale dans la circonscription de Montréal-St-Marie, trois représentants de la Sûreté provinciale se sont présentés au DEVOIR où ils ont prié M. Gérard Fillion de bien vouloir leur remettre le cliché et le bulletin de vote utilisés. Le directeur du DEVOIR a remis volontiers le cliché aux policiers. Il a cependant expliqué aux trois hommes que LE DEVOIR n'était plus en possession du bulletin de vote, lequel avait été simplement emprunté, et retourné ensuite à son propriétaire.

Avant appris que le bulletin — authentique ou faux, il était difficile de l'établir avec certitude — se trouvait dans les locaux du parti libéral, chemin de la côte Ste-Catherine, M. Hilaire Beaugard, directeur de la Sûreté, a déclaré : "Que dirait-on si la police provinciale effectuait une descente à la centrale du parti libéral le jour même du scrutin?"

Nulle descente n'a donc été effectuée au siège du parti libéral, mais le directeur de la Sûreté a ajouté que "l'enquête complète" suit son cours. Hier, les policiers ont perquisitionné les locaux de l'imprimerie Sauvé et ses fils, rue Dufresne, où les bulletins destinés à la circonscription de Ste-Marie avaient été imprimés. Rien n'a encore transpiré de cette perquisition.

Rappelons que LE DEVOIR avait reproduit ce document en affirmant que plusieurs bulletins de vote — authentiques ou faux — circulaient à Montréal la veille du jour de la consultation.

Ainsi, LE DEVOIR voulait attirer l'attention des électeurs sur les dangers de la fraude. Faux ou authentique — nul ne pouvait le dire — ce bulletin aurait pu servir. Le président d'élection de la circonscription, M. Georges Goyer, a déclaré toutefois que ce bulletin était faux. Mais seuls des experts pouvaient l'établir avec certitude.

Hier matin, le candidat libéral, M. René-Paul Bertrand, et le candidat de l'Union nationale, M. Charbonneau, ont examiné les quelque 300 bulletins dont disposait le bureau no 112 où Mme Léonie Joly était scrutatrice. (Le bulletin reproduit dans LE DEVOIR portait les initiales "L.J."). Les deux candidats se sont déclarés satisfaits à la suite de cet examen.

M. Charbonneau a été élu.

A qualité égale Joly n'a pas son rival !
Chance inouïe pour gagner cette
superbe "Caravelle"



Le vêtement qui a rendu Joly fameux
Demandez à celui qui en porte un !

Tailleurs JOLY Inc.

251 Ste-Catherine est. VI. 5-1171

L'électorat leur a dit NON:



M. Johnny BOURQUE
Finances



M. Paul BEAULIEU
Industrie et commerce



M. Jacques MIQUELON
Terres et forêts



M. Antoine RIVARD
Procureur général

PHOTOS DE MARIAGE

Future mariés, faites photographier votre mariage par un artiste compétent. Venez examiner les beaux albums ainsi que les magnifiques clichés de notre galerie de photos.

studio
D. Léonard

63 est. rue Mont-Royal
(près St-Laurent)
VI. 4-2911



Photographie établie depuis 1901

"Le Devoir" est imprimé au No 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. Directeur-gérant: Gérard Filion. Le "Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations et de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'Agence Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTRÉAL et banlieues, \$20.00; CANADA hors Montréal et banlieues, \$16.00; États-Unis et Empire Britannique, \$20.00; Union Postale, \$20.00. ÉDITION DU SAMEDI (un an): \$5.00. Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisée comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361*

LE DEVOIR, MONTRÉAL, JEUDI, 23 JUIN 1960

De Tokyo à Genève

L'impasse du désarmement — La leçon d'Hiroshima

La situation internationale demeure tendue et Moscou n'a probablement pas fini de récolter les fruits des erreurs récentes de Washington. Les émeutes qui assaillent le gouvernement japonais sont ces jours-ci l'élément le plus spectaculaire de la guerre froide mais l'échec des négociations de Genève sur le désarmement n'est pas moins grave et menace de nouveau de diviser le bloc occidental. Puisque tout cela est plus ou moins rattaché à l'espionnage aérien de l'U-2, le bilan de cette aventure devient très chargé.

Malgré les manifestations hostiles, le gouvernement de Tokyo a continué les procédures de ratification du nouveau traité d'alliance avec les États-Unis; la confirmation finale n'attend plus que le dernier vote du Sénat de Washington et à l'heure où paraissent ces lignes, le traité sera peut-être officiellement en vigueur. Tout dépendra néanmoins des élections prochaines. Le gouvernement Kishi n'a pas voulu céder devant la violence des émeutes, mais l'on prévoit qu'il démissionnera dès l'entrée en vigueur du traité afin d'obtenir l'endorsement de la population par une élection générale. Même si des foules considérables ont dénoncé l'alliance américaine, rien n'indique que le Japon va rompre son alliance avec les États-Unis pour adopter une attitude de neutralité.

Indépendamment du résultat des élections prochaines, il reste que le prestige des États-Unis a été fortement atteint. En supposant que les manifestations populaires de Tokyo n'aient pas représenté le sentiment populaire du pays, l'hostilité au président Eisenhower a été suffisante pour faire contremander sa visite à la dernière minute. Le Times de Londres a écrit que c'est pour le prestige des États-Unis le coup le plus dur depuis la guerre.

Ce soulèvement brutal d'une partie de l'opinion japonaise a plusieurs causes et s'explique par la jonction de courants divers. Le noyau communiste a eu des renforts contre la visite d'Eisenhower à cause des impairs lamentables du président dans l'affaire de l'U-2. La conduite de M. Khrouchchev à la réunion au sommet a atténué temporairement, du moins en Occident, les répercussions de cet exploit d'espionnage. Il s'agit tout de même d'une violation flagrante de la frontière russe, et comme cela risquait de provoquer la guerre nucléaire, les pays neutres et maints alliés de Washington demeurent inquiets malgré l'abandon de cette forme d'inspection clandestine.

Comment les Japonais n'auraient-ils pas été particulièrement sensibles à cette menace causée par l'audace téméraire des dirigeants américains, par cette nouvelle manifestation de brinkmanship? Car ils ont subi, il y aura quinze ans dans quelques semaines, les effets tragiques des seuls bombardements atomiques de l'histoire, à Hiroshima et Nagasaki. Ces hécatombes inutiles, contre un pays déjà vaincu et qui voulait conclure la paix, demeurent inexplicables et injustifiables. Les États-Unis voulaient par là imposer la reddition sans conditions, et ils ont fini par accepter l'unique condition à la-

quelle le Japon tenait vraiment: l'immunité de l'empereur. Alors ces bombardements pouvaient être évités.

Les Japonais ont pu accepter cette iniquité et ce malheur, et s'allier au pays qui le leur avait infligé, dans l'espoir que ce fléau serait conjuré. Or voici que ce pays pauvre et surpeuplé ne peut plus faire d'émigration, et voit ses exportations de plus en plus menacées. Et par surcroît, l'irresponsabilité des chefs américains menace de plonger le monde dans la guerre atomique. L'indignation contre Eisenhower, symbole de l'U-2, est bien compréhensible. Espérons que l'échec de la visite aura atténué cette colère, et que les autres éléments du problème, en particulier la menace du communisme chinois, inciteront le pays à ne pas briser une alliance qui lui est salutaire.

La leçon aura cependant été fort utile si les gouvernements de Washington comprennent qu'ils doivent mériter sans cesse, par une politique plus prudente, la confiance de tous les peuples qui désirent la paix.

M. Khrouchchev avait, par sa conduite et ses déclarations outrées à Paris, resserré les liens de l'Alliance atlantique. Les discussions du comité des Dix à Genève ont remis en question la semaine dernière la précaire unité de vues adoptée à la veille de la réunion au sommet. Les deux camps ont rejeté une fois de plus les projets de désarmement soumis par le groupe adverse. La conférence menace de se briser ou de traîner jusqu'à la session de l'Assemblée générale.

Aux dénonciations russes, le gouvernement et le Congrès de Washington ont riposté par un renforcement du budget militaire. Des crédits qu'on avait réduits ou supprimés, comme ceux du Bomarc, ont été rétablis. La campagne électorale avait paru opposer les partis sur la conduite de la politique étrangère et même sur l'orientation de la défense; l'accentuation de la guerre froide favorise le retour à une politique étrangère bipartite de durcissement et d'effort militaire.

Les alliés de Washington ne se résignent pas à voir annuler les efforts récents pour la détente. Ils réclament l'élaboration d'un nouveau programme occidental de désarmement; l'on affirme que c'est à cause de telles pressions que les États-Unis vont soumettre de nouvelles propositions, en utilisant des articles du programme russe qui peuvent être acceptés par l'Occident.

Si l'hostilité des deux camps devait continuer de grandir et de s'envenimer, le risque de guerre pourrait augmenter d'autant. Pour le présent il semble qu'on en est encore à une lutte de propagande, mais dont les enjeux sont graves. Le premier est le Japon. Les alliés de Washington redoutent surtout que le durcissement actuel fasse le jeu des Russes et leur permette de se présenter à l'Assemblée générale et d'y accuser les États-Unis de refuser tout désarmement. D'où la nécessité de faire de nouvelles propositions. Il s'agit donc en somme d'atténuer l'influence nocive de l'U-2 sur la prochaine session des Nations Unies.

Paul SAURIOL

L'ACTUALITÉ

Ignorance et pureté

Un Théologien rappelle ici même, samedi, qu'il est important de s'en tenir à la vérité, même si celle-ci comporte des éléments désagréables. "Par exemple, laisser entendre aux gens que le pape est un homme impeccable les imprègne d'une vénération et d'un respect immédiats plus profonds. Mais malheur au jour où un témoin de Jéhovah leur apprendra que des papes ont failli, même gravement: une crise de confiance s'en suivra peut-être."

Rhodesie du Sud

Situation de l'Eglise

ROME (AIF) — La Rhodesie du Sud est située entre le Bechuanaland à l'ouest et le Mozambique à l'est. Sur les 2,380,000 habitants du pays on compte 223,500 catholiques et 42,700 catholiques (statistiques au 30-6-59), répartis en 5 circonscriptions ecclésiastiques.

Les progrès de l'Eglise en ce pays ont été considérables au cours des dix dernières années, puisque le nombre des catholiques a presque triplé (79,000 en 1949); quant aux frères autochtones, leur nombre a quintuplé dans cette même période. On compte actuellement en Rhodesie du Sud 234 prêtres, 109 frères, 806 religieuses et 408 catéchistes. Les grands séminaristes sont au nombre de 22. (Fides 5-60)

Cela jure d'un bon sens certaines formes d'éducation religieuse, puis la singulière paresse intellectuelle de beaucoup de fidèles. Cela explique aussi des incidents comme ceux que nous venons de vivre.

Car certains s'imaginaient que nous réagissions comme les plus purs d'entre les catholiques, quand il arrive que nous réagissions comme des catholiques ignorants. Mais l'absence de culture n'est pas la marque la plus saine de l'orthodoxie — comme la peur n'est pas le meilleur signe de la fidélité.

Ceci est particulièrement vrai de la très récente Eglise des révolutions, qui porte sur une époque passionnante, à travers laquelle la nôtre s'est préparée, et qui demeure donc, à tant d'égards, si actuelle. Il y a dans ce millier de pages de quoi se nourrir l'esprit, de quoi devenir plus fervent et plus humble — mais aussi, pour de braves gens habitués à penser en fonction de catégories plutôt qu'en fonction des hommes, de quoi recevoir un choc.

Cela jure d'un bon sens certaines formes d'éducation religieuse, puis la singulière paresse intellectuelle de beaucoup de fidèles. Cela explique aussi des incidents comme ceux que nous venons de vivre.

Car certains s'imaginaient que nous réagissions comme les plus purs d'entre les catholiques, quand il arrive que nous réagissions comme des catholiques ignorants. Mais l'absence de culture n'est pas la marque la plus saine de l'orthodoxie — comme la peur n'est pas le meilleur signe de la fidélité.

Ceci est particulièrement vrai de la très récente Eglise des révolutions, qui porte sur une époque passionnante, à travers laquelle la nôtre s'est préparée, et qui demeure donc, à tant d'égards, si actuelle. Il y a dans ce millier de pages de quoi se nourrir l'esprit, de quoi devenir plus fervent et plus humble — mais aussi, pour de braves gens habitués à penser en fonction de catégories plutôt qu'en fonction des hommes, de quoi recevoir un choc.

Le Corbusier, bâtisseur de monastère

C'est, tout de béton et de verre, le couvent dominicain de la Tourette

Par Jacqueline PIATIER

Le Corbusier vient de terminer son second édifice religieux. A 15 kilomètres de Lyon, près de la petite ville de l'Arbresle, construit pour les frères de Saint-Dominique le couvent de la Tourette fait maintenant écho à l'église de Ronchamps. C'est en 1953 que les dominicains de Lyon décidèrent de se donner sur leur domaine d'Evreux, où ils étaient établis avant la guerre, un nouveau monastère. Le père Couturier, dont on connaît le rôle pour la rénovation de l'art sacré, les persuada de s'adresser à Le Corbusier.

Il est mort avant d'avoir vu la réalisation de cette œuvre. Mais à la porte de l'édifice, qui campe maintenant son étonnante silhouette face aux monts du Lyonnais, l'inscription dévoile l'intention de son inspirateur: "Ce couvent est un acte de confiance dans l'art de notre époque."

Il s'implante au sommet d'une prairie en pente raide entourée de bois. Invisible de la route qui y mène, il surgit soudain du bout d'une allée d'arbres: haute muraille grise et nue qui coupe et impose un paysage lointain d'harmonieuses et douces collines qui s'ouvre par delà les frondaisons. C'est le premier contraste et c'est le premier choc. Le monastère réside d'abord son église, un puissant parallélépipède de béton brut presque sans ouverture, que surmonte drolément une boîte à cloches juchée en porte à faux dans les airs sur le prolongement d'un des murs, tête bien petite pour l'importance du corps, mais légère, allongée comme le son qui en sort. À part cette note tout donne ici une impression de puissance: la hotte pleine en saillie suspendue à l'une des façades qui doit contenir l'orgue et cette basse chapelle d'une courbe indécise qui flanque le grand côté de l'église comme une défense de l'édifice comme une citadelle. De son toit en terrasse trois cylindres, forts et courts, cheminées de steamers, ou "canons de lumière" comme leur créateur les appelle, pointent leurs gueules vers les trois points du ciel d'où tombe la clarté.

Les bâtiments conventuels dessinent un quadrilatère avec l'église, qui est légèrement décalée des trois autres côtés. Entre l'habitat des moines et le lieu de la prière le contraste est grand. Autant celui-ci est massif et clos, autant l'autre est évidé et s'ouvre à la lumière, à la nature. Ici l'élément le plus frappant est à l'étage supérieur cette double rangée de loggias en surplomb qui couronnent les trois ailes de l'édifice. Ces alvéoles rectangulaires, comme autant d'yeux braqués sur les frondaisons, surplombent non le rocher de quelque mont Athos, mais des parois de verre vertes entre de minces meneaux verticaux et irrégulièrement espacés. On dirait les piliers d'une draperie légère qui tombent tantôt jusqu'au sol, tantôt à mi-hauteur, dans les grands pilastres qui suspendent le couvent entre le ciel et la terre.

La même vive heureuse et souriante avec un je ne sais quoi d'enfantin anime la cour du monastère. (C'est une accumulation de volumes simples: parallélépipèdes, cylindres, prismes triangulaires, qui croisent leurs lignes, mêlent leurs plans et se répondent. On y cherche en vain le cloître traditionnel. Il est remplacé par des galeries qui se courent avec décrochement et assurent la communication entre les quatre ailes du bâtiment. Dans un coin, monté sur pilotis, un cube surmonté d'une pyramide contient un oratoire qui à l'allure d'un pigeonier. Autour de cet univers mouvementé le mur de l'édifice trace à mi-hauteur un damier de béton et de verre. Dans la transparence d'une vitre le rouge, le vert ou le bleu franc peint sur une porte intérieure viennent s'encadrer. Ce sont les seules notes de couleur d'un accord en gris et blanc.

Partout la liberté de conception, la fantaisie, la désinvolture. L'édifice semble avoir présidé à la construction de l'édifice. Pourtant si l'on interroge son architecte il n'avoue pour guide de son inspiration que les besoins de la vie monastique qui lui devait d'abord satisfaire. Écoutons-le commenter son œuvre:

"J'avais à compter avec la nature du terrain très en pente. En bas, pas de place; je me suis dit: 'Grimpons au sommet et tirons l'horizontale.' L'édifice a été conçu par le haut. Le premier problème était de laisser entrer moins dans la solitude en les mettant en contact avec la nature. Cent cellules donc toutes ouvertes sur l'extérieur et terminées par cette loggia encadrée de murs où l'œil ne peut saisir que la nature et l'oreille que le chant des oiseaux."

Comme il parle je revois cette pièce longue étroite et basse de la hauteur d'un homme le bras levé. Aligné le long du mur, un lavabo séparé du lit par un meuble-armoire, une table de travail et cette terrasse où seul le passage s'encre. Murs et plafonds sont crépis de blanc, mais les boiseries des portes et des volets d'aération, — car la vitre dans tout le monastère ne sert plus qu'à laisser passer la lumière — sont peintes de couleurs vives. Toutes les cellules donnent sur un couloir le section carré, qui prend jour sur la

cour par une fente longitudinale à hauteur de yeux.

"La vie individuelle assurée, je suis descendu à l'étage au-dessous, continué Le Corbusier. Le travail, étude; des salles de réunion ou d'échange par petits groupes."

Sauf la bibliothèque, toutes ces salles hautes, spacieuses et très lumineuses donnent sur l'extérieur dont le séparé cette paroi de vitre striée verticalement par les minces poteaux de béton.

"Ce sont mes 'ondulatoires'. Ils dessinent comme le rythme d'une musique. Je les ai conçus pour Chandigarh parce qu'ils permettent facilement de contrôler le soleil. Mais ici, à la Tourette, je ne me suis pas occupé de ce contrôle. Le climat autorisera cette économie... Au troisième niveau, enfin, là où la dévotion du terrain domine cinq étages au lieu de trois, j'ai placé les grandes pièces de la vie communautaire, le réfectoire, et en dessous encore, c'est-à-dire au sol, les cuisines. Partout les bâtiments ne descendent pas jusqu'à terre. J'ai rattrapé le sol avec des pilotis. Si je n'avais pas ainsi conçu mon couvent par le haut, j'étais condamné en cherchant l'assiette par terre à bâtir une forteresse assyrienne."

Il aime à faire valoir l'apparente simplicité de ses solutions. Mais pour en arriver là, il a dû faire, pendant quatre heures de travail par jour et trois années d'élaboration au cours desquelles le plan a mûri, s'est ordonné, a trouvé son idée directrice.

"Dans l'église, reprend-il, ce qu'il faut prononcer, c'est l'effusion. Comment? par quoi? Par le jeu des proportions. C'est une recherche quasi mystique. À partir d'une certaine harmonie les dimensions des choses disparaissent. On ne sait plus ce qu'elles mesurent. L'espace indécible — ce mot intraduisible en anglais — est créé et l'effusion se produit."

Et c'est vrai qu'à l'intérieur de l'église, pour provoquer l'émotion, il n'y a rien. Des murs nus, aux arêtes vives, un plafond plat, fait de dalles scellées. Au centre du vaisseau l'autel unique qui domine d'une dizaine de marches le chœur des moines. Une lumière douce guidée par un lanterneau ouvert dans le plafond, par des fentes étroites dans les murs latéraux, par une longue baie prise dans un angle du chevet. Au niveau de l'autel la luminosité s'accroît. Les "canons de lumière" de la chapelle latérale projettent leur jour oblique et c'est à ce niveau aussi qu'éclatent sur les murs les couleurs vives, seules parures de l'édifice: le mur rouge de la sacristie sous son plafond jaune qu'il ne rejoint pas. Ces peintures au moment où nous avons visité la Tourette n'étaient pas achevées. Elles mettront dans ce vaisseau austère la seule note de somptuosité.

Comme je l'interroge sur la chapelle latérale dont l'effet est aussi saisissant à l'intérieur qu'à l'extérieur à cause de la lumière qu'elle reçoit et de la liberté de sa forme — lui la nomme "un rocher" les moines l'appellent "l'oreille". Il répond: "Les moines me demandent des autels supplémentaires pour dire leur messe. Où les placer? Le vaisseau central ne doit contenir qu'un autel, centre unique. Je les ai mis à côté et j'ai construit cet appendice dont le mur dessine une courbe naturelle. J'ai suivi la pente du sol et de ce par degré, j'ai superposé mes autels. La lumière, je suis allé la chercher d'où elle tombe, d'en haut."

"Un acte de confiance dans l'art de notre époque?" Oui ce couvent de la Tourette est un témoin. Adapté à ses fonctions, économique dans ses moyens, il met le carré de surface habitable ne revient pas plus cher qu'un H.L.M. — simple et honnête dans son exécution où tout faux semblant est banni, mais utilisant sans réserve ni crainte les hardiesse qu'autorise le béton, il prouve que ce matériau brut, s'il est au service d'une inspiration, peut atteindre aux plus belles et aux plus sensibles réalisations architecturales. Coulé dans une pâte moderne et dans des formes modernes, ce monastère évoque d'ailleurs l'esprit et retrouve la force des monastères du Moyen Âge. On reçoit à le visiter les mêmes impressions de puissance et d'austérité, recueillies aux voiles se mêle parfois — par le seul jeu des volumes et des lignes — une note d'humour fantasque. C'est le Sénèque ou le Thoron de notre architecture contemporaine.

(Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde")



Lettres au "Devoir"

Le français dans l'extrême-nord

M. le président, Banque Royale du Canada, Montréal.

Monsieur, Depuis de nombreuses années, la Banque Royale du Canada s'est toujours efforcée de donner le meilleur service possible et pour cet effet elle a toujours été en honneur chez vous.

C'est ainsi qu'au Lac-Jeanne vous êtes les pionniers dans le domaine bancaire et nous pouvons affirmer que votre service est des plus satisfaisants.

Cependant, il y a une ombre au tableau, car il nous semble qu'on se moque un peu de la clientèle. Ce dont nous doutons puisque le bilinguisme a toujours été en honneur chez vous.

En effet, la seule annonce extérieure de votre succursale dans notre localité nordique est unilingue, puisque seulement en anglais; ceci, comme vous pouvez le constater est inconcevable dans la province de Québec et surtout dans un endroit où la

population est de langue française dans une proportion de 90%.

Par la présente, nous osons espérer, monsieur le président, que vous remédieriez à la situation présente dans le plus court délai possible, et à la satisfaction de tous.

Vos tout dévoués, Maurice POTVIN et Jean LITALIEN, Lac-Jeanne, Mail Bag 22000, Canadian Comstock, S. I., Que.

Le gauchisme de M. Rumilly

Monsieur le directeur, Je voudrais faire quelques commentaires en marge du discours prononcé par M. Robert Rumilly, à CKAC, dimanche 19 juin, intitulé: "Infiltration gauchiste au Canada français."

M. Rumilly a accusé de gauchisme un grand nombre de journalistes, de commentateurs et d'intellectuels, soit une fraction importante de l'élite canadienne-française. Il a dénoncé Radio-Canada ainsi que Le Devoir d'être les principaux organes du prétendu mouvement gauchiste. Il n'a même pas épargné les institutions d'enseignement supérieur de la province, sans épargner les deux grandes Universités de Montréal et de Québec.

En plus de ces accusations, M. Rumilly explique ce qu'il entend par ce qu'il oblige les auditeurs à entendre par le mot "gauchisme". D'après lui, le gauchisme et le communisme ont des procédés différents tout en ayant un but identique: donc, le gauchisme est ni plus ni moins que le communisme. De cette façon, l'auditeur de cette conférence, peu renseigné ou peu instruit, pourrait croire que "gauchisme" et "communisme" sont deux synonymes et que tout gauchiste est un communiste. Il en découle ainsi un tas de conclusions, par exemple, que M. René Lévesque est un communiste, que Radio-Canada est un organe de propagande communiste (ce qui, d'ailleurs, a été clairement précisé par le conférencier), etc.

M. Rumilly a donné un exemple entre autres: une audition sur l'Université de Moscou donnée par Radio-Canada. Il reproche à cette institution de ne pas avoir donné au même programme des auditions sur des universités américaines, sur l'Amérique latine, ou bien sur les réalisations du gouvernement espagnol d'après-guerre, couvert par le catholicisme pharisaïque d'un Francisco Franco qui, pour montrer sa foi, défia à genoux à la tête des processions religieuses pendant la semaine de Pâques. M. Rumilly, peut-être, considérera-t-il qu'un bon catholique est un type amorphe qui n'a pas d'opinion propre et se laisse gouverner à la lettre d'un gouvernement totalitaire. (C'est cela qu'exige l'U.R.S.S. de ses citoyens.)

Fidel Castro, par contre, n'a l'heur de plaire à M. Rumilly. L'homme qui a renversé une dictature souillée par des milliers de crimes, et qui a débattu pour sauver son pays de la misère et de la catastrophe, est un communiste pour notre conférencier. Les dictatures de Fulgencio Batista, de Rafael Trujillo Y Molina (dans les communications officielles, on ajoute même à son nom "Benemerito de la Patria"), sont peut-être des formes idéales de gouvernement pour M. Rumilly. Mais c'est contre ceux-là que se débat Fidel Castro, tout en combattant quelques erreurs.

M. Rumilly ne veut pas de journaux ni de postes de radio qui expriment leurs idées librement, et qui veulent éclairer les gens sur ce qui se passe au pays et dans le monde. Non, il voudrait un gouvernement formé d'une clique puissante (sans pensée si possible), régnant en maître sur un peuple réduit au néant par l'ignorance. Belle démocratie!

Les contribuables ne devraient pas payer des taxes pour soutenir Radio-Canada, mais plutôt donner leur argent pour assumer la solidité d'une dictature qui lui dirait d'obéir et de se taire.

M. Rumilly regrette peut-être que l'Union Nationale n'ait pas établi une Phalange canadienne-française comme l'a fait le "gouvernement des grandes réalisations" d'Espagnole.

M. Rumilly aurait mieux fait de ne pas dire qu'il était historien. Car, alors, on comprendrait mieux qu'il puisse prôner une plume avec tant de facilité, juste quelques jours avant les élections.

Il accuse Le Devoir d'avoir trahi Bauroussa et d'être du vent le principal organe du mouvement gauchiste de la province.

M. Rumilly fait toutes ces déclarations en qualité d'historien, membre de l'Académie Canadienne-Française, en homme averti, omniprésent, qui connaît le passé et le présent par cœur, et peut de façon certaine supporter l'avenir dans ses mains. Quelques jours avant les élections, il prétend avertir l'électeur de la catastrophe qui menace la province.

Or, je voudrais poser quelques questions à M. Rumilly. Pourquoi s'attaque-t-il au Devoir? Parce qu'il est gauchiste ou parce que ses pages ont dévoilé au public la corruption massive de l'Union Nationale? Dans la pensée de M. Rumilly, Le Devoir n'était sans doute pas gauchiste, lorsque, dans le passé, il critiquait l'ancien gouvernement décadent du parti libéral.

Et René Lévesque, l'un de ceux qui a parlé le plus fort,

était sans doute le plus vertement gauchiste.

Et Radio-Canada est-il un organe de propagande communiste parce qu'on y a invité certains hommes de pensée à lever le voile sur l'histoire, la culture, l'évolution économique et sociologique de la Russie, une des grandes puissances à l'heure actuelle?

Le Devoir est-il anticanadien et centralisateur parce qu'il a dévoilé les scandales du gaz naturel et des ponts de la province?

M. J. Hébert est-il gauchiste ou communiste pour avoir défendu les droits de l'homme, cet homme fut-il devenu un obscur matricule d'une prison québécoise?

M. Rumilly voudrait une émission télévisée sur les grandes réalisations du gouvernement espagnol. Voilà son idéal! Une dictature monarchique qui tient le peuple dans la misère et dans l'analphabétisme pour favoriser quelques riches comtes et marquis. Un gouvernement qui, d'une nation rayonnante de culture et de civilisation, a fait un des pays les plus arriérés de l'Europe.

Et le poste CKAC aurait dû, comme avant tout commentateur strictement partisan, annoncer le commanditaire, par la formule rituelle: "Les trente minutes qui vont suivre ont été organisées et payées par l'Union Nationale." Ça aurait valu beaucoup mieux que de se donner des airs d'indépendance tout et l'appuyant d'un texte non moins partisan.

Sans doute, m'accusera-t-on d'être communiste. Et pourtant, non. Je suis un immigré d'origine polonaise, et de citoyenneté canadienne, venu, comme beaucoup de mes compatriotes, au Canada, après la dernière guerre, désireux de fuir la dictature communiste. Je suis un catholique pratiquant, quoi que puissent en penser M. Rumilly et ses semblables.

Bien vôtre,

S. MICHALSKI, Valleyfield, P.Q.

Quand Séraphin s'exhibe...

M. le directeur,

Quoique M. Grignon ait écrit qu'il n'y avait pas de jours identifiés avec sa plus célèbre "Un Homme et son Pêche" et que j'ai fait surtout d'une façon définitive dimanche soir, lorsque j'entendis son allocution à la télévision alors que "Un Homme et son Pêche" incarnait pour moi la vraie personnalité de M. Grignon.

Sans jamais l'approuver, j'avais toujours une certaine admiration pour M. Grignon car il avait réussi à ériger un mythe autour de son sempiternel personnage qu'il a "usé jusqu'à la corde": roman, émission radiophonique, film, série télévisée, etc.

Son personnage mesquin a pris une telle ampleur, qu'il commande à son auteur. M. Grignon a créé un mythe qu'il

ne peut plus contrôler et il en est maintenant son esclave. Il est à se demander si Séraphin qui a moulu M. Grignon ou si c'est l'inverse. La mentalité de ce fameux personnage que je croyais irréel m'est soudain apparue dimanche soir, comme la seconde nature même de M. Grignon. Car attaquer l'intégrité et la compétence de MM. Jean Lesage et René Lévesque d'une façon aussi basse, sans preuve, est une mesquinerie qui révèle le bien "le dur" comme s'appelle lui-même M. Grignon.

Mesquinerie intellectuelle d'abord parce qu'il n'a pas le droit de juger des actes et des personnages qui lui sont inconnus et il n'en a pas la compétence à mon avis. Mesquinerie professionnelle parce qu'il met l'influence (car je

(Suite à la page 8)

ALGERIE: UNE PREMIERE DIFFICULTE SURGIT

Les exigences du FLN retardent l'arrivée de l'émissaire à Paris

PARIS. — Avant même de commencer les pourparlers entre la France et le FLN au sujet d'un cessez-le-feu sont dangereusement compromis ce qui met une fois de plus en relief la complexité du problème algérien. Rien n'indique que les chefs de l'insurrection reviennent sur leur décision d'aller en France mais il s'écoulera probablement plus de temps qu'on ne le croyait avant que les discussions s'ouvrent réellement.

"On dirait deux acrobates s'avancant l'un vers l'autre sur la corde raide tandis qu'à chaque extrémité des gens tentent de secouer cette corde", remarqua hier un haut fonctionnaire français en commentant les incidents d'hier. Les dirigeants du FLN ont en effet refusé que leur émissaire gagnât Paris à bord de l'avion mis à sa disposition par le gouvernement français; ils ont également refusé le passeport spécial et le sauf-conduit offerts par Paris en déclarant que l'émissaire se rendrait en France avec ses propres documents et par ses propres moyens.

De Gaulle: par les moyens qu'ils voudront

Dans l'entourage du président de Gaulle, on disait que la réaction de celui-ci à cette nouvelle se résumait à cette phrase: "Qu'ils viennent en passant par le pôle nord s'ils préfèrent: ce qui importe, c'est que les pourparlers aient lieu".

On sait que le "GPRA" (prétendu "gouvernement provisoire de la République algérienne") avait décidé qu'avant le voyage à Paris de la délégation officielle présidée par M. Ferhat Abbas, un émissaire irait dans la capitale française pour régler les formalités concernant ce voyage: date et lieu des entretiens, participants du côté français, conditions de transport et de logement, sécurité, etc. Cet émissaire a été choisi mardi par le FLN mais des lundi soir un appareil français atterrissait à l'aéroport d'El Aouina pour amener l'émissaire à Paris.

Les exigences du GPRA

Il apparaît que le FLN a refusé l'usage de cet avion parce que

APPROBATION A "K"

Les communistes restent fidèles à la "coexistence"

Bucarest. — Les chefs communistes de l'Europe orientale ont annoncé hier qu'ils approuvent sans réserve la politique de "coexistence pacifique" que M. Nikita Khrouchtchev avait proclamée et définie devant eux la veille.

Ils ont dit qu'il est possible d'empêcher le déclenchement d'une guerre mondiale. La veille, le président du conseil des ministres d'URSS avait prononcé à Bucarest au congrès du parti communiste roumain un discours de deux heures dans lequel il avait déclaré que les communistes doivent aujourd'hui se dissocier de la doctrine stalinienne qui la guerre entre les communistes et les imperialistes est inévitable.

Plusieurs observateurs occidentaux estiment que par ces paroles de M. Khrouchtchev les communistes chinois ont essuyé une rebuffade. Ils précisent que la Chine communiste adhère encore à l'ancienne théorie.

Dans son discours d'avant-hier, M. "K" avait expliqué que la théorie de Staline ne peut plus tenir à l'ère atomique.

Tous les pays de l'Europe orientale, à l'exception de la Yougoslavie et de l'Albanie, sont représentés au congrès qui tient présentement à Bucarest le parti communiste roumain.

Les assises, qui ont débuté lundi, doivent se terminer samedi.



Aux quatre coins du monde

Etats-Unis: l'Assemblée de la Louisiane renforce les lois sur la ségrégation raciale dans les écoles

BATON-ROUGE. — L'Assemblée législative de la Louisiane a adopté hier une nouvelle loi qui renforce encore la ségrégation raciale dans le domaine scolaire et tend à faire échec à toute tentative d'intégration. Cette loi autorise le gouverneur à fermer toutes les écoles de district qui devraient pratiquer l'intégration en vertu d'un ordre des autorités fédérales et même à fermer toutes les écoles publiques de l'Etat. La veille, l'Assemblée avait adopté quinze projets de loi tous destinés à renforcer la ségrégation tout en interdisant la gratuité des manuels et des fournitures scolaires dans les établissements d'enseignement "intégrés". Le représentant J. Garrett, président du comité de la ségrégation, a déclaré que la nouvelle loi donne au gouverneur le pouvoir de fermer toute école qui devrait appliquer l'intégration et qu'il ne peut maintenir la ségrégation dans l'ensemble des écoles. Toutes deviendraient alors des institutions privées.

Commonwealth vs marché commun: plusieurs Etats attaquaient devant le GATT la politique agricole commune des pays de la CEE

LONDRES. — Plusieurs pays du Commonwealth, dont le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se proposent d'attaquer le projet de politique agricole commune des six pays de la Communauté économique européenne au cours de la session du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce) qui aura lieu à Genève, l'automne prochain. Ces trois pays sont des exportateurs de produits alimentaires dont une bonne partie est actuellement dirigée vers les "six". Ces derniers désirent d'ailleurs le marché commun aux produits agricoles comme aux produits industriels songent à contourner les importations des pays tiers et à les frapper de droits de douane qui placeraient ces produits importés au même niveau que les prix des produits analogues dans la Communauté. Le Canada et les deux autres pays précités songeraient à attaquer devant le conseil général du GATT divers aspects de la politique agricole commune sous prétexte qu'elle contrevient à certains règlements du GATT.

Gde-Bretagne: la presse met Ottawa en garde contre un relèvement des tarifs douaniers sur les voitures anglaises

LONDRES. — Plusieurs quotidiens anglais, parmi les plus influents, tels le "Times" et le "Manchester Guardian" ont hier mis en garde les autorités canadiennes contre une éventuelle hausse des droits frappant les voitures anglaises importées au Canada. On sait que le gouvernement fédéral canadien est actuellement soumis à de fortes pressions de la part des manufacturiers canadiens de voitures américaines: ceux-ci sont fort inquiets de l'"invasion" des voitures européennes et demandent au moins un relèvement des tarifs, actuellement insignifiants, sur les voitures anglaises. Le "Times" cependant estime que le Canada serait justifié d'imposer sur les voitures anglaises un tarif analogue à celui qui frappe les voitures canadiennes en Gde-Bretagne (20%) cependant que les autres journaux soulignent qu'Ottawa nuirait gravement aux échanges canado-britanniques en prenant une pareille mesure alors que pendant tant d'années la balance des échanges a été largement bénéficiaire pour Ottawa.

E.-U.: dès son retour, le président fera rapport à la nation sur son voyage en Extrême-Orient

HONOLULU. — Le président Eisenhower s'adressera à la nation par le truchement de la radio et de la télévision peu après son retour dans la capitale: il y fera rapport sur sa visite en Extrême-Orient et sur son opinion personnelle au sujet de l'échec de sa visite au Japon. On dit que le président est irrité à la fois par les déclarations des capitales communistes sur le prétendu échec de toute sa mission de "bonne entente" ainsi que par les commentaires d'une partie de la presse occidentale et américaine selon lesquels l'annulation de son voyage à Tokyo était une terrible humiliation pour l'Occident. C'est la semaine prochaine que le président s'adressera au pays: il y insistera sur le plein succès de sa visite aux Philippines, à Formose et en Corée du sud.

Corée du sud: le gouvernement réclame un sensible accroissement de l'aide américaine

SEOUL. — La Corée du sud a demandé au président Eisenhower un accroissement de l'assistance économique directe des Etats-Unis: elle réclame des crédits de l'ordre de \$210 millions pendant chacune des trois prochaines années.

E.-U.: LES SCIENTIFIQUES CRIENT VICTOIRE

Une seule fusée met en orbite deux satellites simultanément

EICHMANN: L'ONU EXAMINE LA PLAINTE DE B.-AIRES

Washington souhaite un accord à l'amiable - Pas de rencontre entre Ben-Gourion et Frondizi

NATIONS UNIES, N.-Y. — Le Conseil de sécurité a abordé hier l'étude de la plainte déposée par l'Argentine qui accuse l'Etat d'Israël d'avoir violé sa souveraineté en enlevant l'ancien colonel de SS, Adolf Eichmann pour le conduire clandestinement sur son territoire.

Quelques heures avant que commence la séance du Conseil, le délégué permanent de l'Argentine portait un dur coup aux espoirs de ceux qui escomptaient un règlement à l'amiable au différend, en annonçant qu'il n'y aurait pas de rencontre entre le premier ministre israélien et le président argentin, vendredi. La veille, les sources israéliennes avaient annoncé qu'une telle rencontre aurait lieu vendredi à Bruxelles, entre les deux chefs politiques. Mais M. Amédeu a déclaré que pareille annonce était prématurée et qu'aucune rencontre n'avait été décidée: peut-être y en aura-t-il une, a-t-il ajouté lorsque le débat à l'ONU sera terminé.

De plus, l'amendement américain exprime l'espoir que "les relations traditionnelles d'amitié entre l'Argentine et Israël seront maintenues". Tout indiquait d'ailleurs qu'il se dégagerait au sein du Conseil une forte majorité en faveur de la proposition américaine.

La Gde-Bretagne par la voix de son délégué a appuyé aussitôt la proposition américaine et a lancé un appel aux deux parties pour qu'elles trouvent un moyen de résoudre amicalement le différend qui les oppose.

Le chef de la délégation soviétique pour sa part a vivement critiqué l'Argentine pour n'avoir pas arrêté Eichmann comme criminel de guerre depuis longtemps. Il a par ailleurs admis que l'Argentine avait le droit de protester contre la violation de sa souveraineté mais devait tenir compte des crimes odieux dont Eichmann s'était rendu coupable. Le Conseil poursuivra ses travaux ce matin, à l'amiable. M. Cabot

C'est là \$30 millions de plus que les sommes mises chaque année à la disposition de Seoul depuis 1953. Les observateurs doutent fort que cette requête soit satisfaite surtout alors que le Congrès a plutôt tendance à réduire les crédits de l'aide économique à l'étranger. Les autorités coréennes ont ajouté qu'à partir de 1964, les Etats-Unis pourront réduire progressivement leur assistance directe à la Corée du sud mais que les récentes transformations politiques et les nouvelles mesures de sécurité sociale prévues supposent un large accroissement des ressources. Le premier ministre a donné l'assurance au président que les fonds américains seront utilisés avec soin et efficacité: dans le passé, des membres du Congrès ont soutenu que le régime Rhee tirait un mauvais parti de l'aide américaine.

Antilles britanniques: le gouvernement anglais estime que la formule fédérale est la meilleure pour cet ensemble d'iles

LONDRES. — Le gouvernement britannique est convaincu que la formule fédérale est la meilleure possible pour la solution des problèmes des Antilles britanniques et pour le progrès dans tous les domaines de cet ensemble d'iles, a déclaré mardi le ministre des colonies, Ian Macleod. Le ministre faisait rapport au Communiqué de son récent séjour d'information dans les îles. Par ailleurs, a-t-il dit, il appartient aux seuls dirigeants de la Fédération de décider quand ils demanderont la pleine indépendance: ils n'auront qu'à faire la preuve de leur capacité à exercer valablement les attributs de la souveraineté et le gouvernement britannique sera ravi de leur reconnaître l'indépendance: il sera également enchanté de proposer l'admission de la Fédération au sein de l'ONU et au sein du Commonwealth. Mais un porte-parole socialiste a accusé le ministre de n'avoir rien dit de la crise que traverse la jeune Fédération ni de sa requête pour un accroissement de l'aide économique de la Gde-Bretagne.

E.-U.: le directeur du budget blâme les législateurs pour l'accroissement des dépenses

WASHINGTON. — Le directeur général du budget, M. H. Stans, a déclaré hier que l'accroissement de dépenses décidé par les législateurs menace d'éliminer toutes les chances de réduction prochaine de taxes ainsi que l'avaient espéré les contribuables et le président lui-même. M. Stans a dit que les décisions du Congrès rendent improbable désormais le surplus de \$4 milliards environ prévu par le président lorsqu'il a présenté son projet de budget pour l'exercice commençant le 1er juillet. Le haut fonctionnaire a signalé parmi les hausses de dépenses résultant de décisions du Congrès: l'accroissement des crédits à la défense, l'augmentation des salaires des fonctionnaires fédéraux, la hausse des crédits pour la sécurité sociale, tandis qu'en même temps le Congrès refusait d'approuver une hausse des tarifs des postes. "Il semble qu'il sera impossible de réduire prochainement les impôts tout en réduisant aussi notre dette nationale de \$290 milliards", a affirmé M. Stans.

Chili: Valdivia, isolée, frappée par de nouvelles secousses et des pluies torrentielles

SANTIAGO. — La ville chilienne de Valdivia déjà si terriblement éprouvée connaît de nouveaux maux. Depuis deux jours, en effet, de nouvelles secousses ont ébranlé fortement la région tandis que des pluies torrentielles faisaient de nouveau hausser le niveau des eaux du lac Rihue. Les quelque 40.000 des 100.000 habitants qui se trouvent encore dans la ville sont terrorisés à la pensée que le Rihue, lac élevé, débordé et les engloutisse: les eaux sont déjà à 42 pieds au-dessus de leur niveau normal. Des milliers de soldats et de civils travaillent fébrilement afin d'ouvrir un exutoire aux eaux du lac. La plupart des habitants encore sur place refusent d'abandonner leur maison et leurs biens. Par ailleurs, ces personnes boivent désormais des eaux polluées et les autorités craignent qu'une terrible épidémie se déclare bientôt.

Union sud-africaine: nouvelle baisse des réserves d'or et de devises

PRETORIA. — Les réserves d'or et de change étranger, qui ont continuellement diminué depuis l'émate raciale de mars dernier, ont encore été réduites de \$2.750.000 au cours de la semaine dernière. La Banque de l'Afrique du Sud a annoncé hier que ses réserves étaient tombées à 118.013.356 livres, une diminution de 32.000.000 sur ce qu'elles étaient le 21 mars, lors de la fusillade des Noirs par la police à Sharpeville. Le journal de Johannesburg "Rand Daily Mail" a rapporté que des représentants des compagnies d'exportation sud-africaines annonçaient au gouvernement des pertes de millions de livres sterling provoquées par le boycottage, les menaces de boycottage, et l'apathie générale des "nations d'outre-mer" vu la façon dont l'Afrique du Sud est actuellement dirigée.

CONGO BELGE: POUR EVITER DES CONFLITS INTERNES

Lumumba assumerait les postes de chef du gouvernement et de président - Agitation persistante

LEOPOLDVILLE. — C'est un Patrice Lumumba rayonnant qui a entrepris hier la tâche de former le premier gouvernement du Congo indépendant après que divers scrutins eurent démontré qu'il détenait pour l'instant une majorité confortable à l'Assemblée nationale. Desireux de tirer parti à plein de cette situation, le chef du Mouvement national congolais a annoncé qu'il cumulerait peut-être les postes de chef de l'Etat et de chef du gouvernement.

Il a ajouté qu'il ferait entrer dans son équipe le plus possible de chefs d'autres formations politiques et qu'il confierait à Kasavubu, chef de l'Abako, le poste de ministre des affaires étrangères. Quant au poste de président provisoire de la République, c'est l'Assemblée qui en décidera, a dit Lumumba, en signalant toutefois que rien n'interdisait que ce poste soit assumé par le premier ministre.

L'agitation persiste

Bien que la crise paraisse en voie de solution, les observateurs ne s'abandonnent pas encore à l'optimisme. Les adversaires de Lumumba n'ont pas encore désarmé et plusieurs groupes conti-

JAPON: ECHEC DES APPELS A L'AGITATION

Tokio et Washington ont ratifié le traité - Kishi démissionnerait dès la fin de cette semaine

TOKIO. — Le traité de sécurité mutuelle entre les Etats-Unis et le Japon est entré officiellement en vigueur hier: l'empereur Hirohito a en effet apposé sa sanction au projet de loi déjà adopté par l'Assemblée nationale puis par le Sénat. A Washington, le Sénat a ratifié le texte par un vote de 90 à 2. Il ne reste plus qu'à échanger les instruments de ratification pour que le traité ait force de loi dans les deux pays au regard du droit international.

Au Japon, la journée a été marquée par de nouvelles manifestations tumultueuses mais qui n'ont pas eu de loin l'ampleur de celles des dernières semaines ni celle qu'avaient espérée les chefs des syndicats et des associations d'étudiants et qu'avaient redouté les autorités.

Il est clair que l'atmosphère a changé depuis quelques jours comme si une grande partie des manifestants avait trouvé sa satisfaction dans l'annulation de la visite du président Eisenhower et par ailleurs estimait qu'il devenait inutile de poursuivre des manifestations contre un traité dont la ratification était acquise ni contre un premier ministre dont la démission est aussi virtuellement acquise.

Echec des manifestations

La grève générale d'hier n'a été qu'un demi-succès dans l'ensemble du pays, plus suivie à Tokio mais assez peu ailleurs. Dans la capitale, les manifestants n'ont pas atteint le chiffre de 100.000 et au lieu de l'extraordinaire persévérance des semaines passées, ils se sont dispersés au bout de quelques heures, la pluie abondante aidant. Seuls, quelques milliers de "durs" ont persisté à manifester devant l'immeuble de la Diète et devant la résidence officielle du premier ministre: ils ont tenté de ranimer l'enthousiasme par des danses et des cris mais n'y sont pas parvenus. Les 8.000 agents mobilisés pour cette journée n'ont pratiquement pas eu à intervenir.

Le sujet de l'allocution de M. LoBosco sera "Aspirations, inspiration et transpiration".

M. LoBosco a été choisi comme conférencier à cause de sa précieuse contribution au développement des affaires de la compagnie dans la région de Montréal.

AVIS DE DECES

TERRIEN — A sa demeure, 256, rue Bessier, Ottawa, le lundi 20 juin 1960, est décédé, à l'âge de 83 ans, Pierre-Esdras Terrien, époux de feu Eva Lemieux. Funérailles des salons Racine & Robert, 260, rue Bessier, Ottawa, le jeudi 23 juin, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service sera chanté à 8 heures. Inhumation au cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

COLLEGE SAINT-DENIS

4152, rue Saint-Denis VI. 2-2526

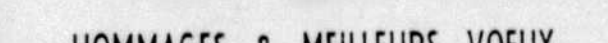
"Qui dit Pontiac... dit Boulevard Pontiac"

La qualité du Service Boulevard Pontiac le veut ainsi



René Sigouin

Président



Claude B. Sigouin

Vice-président

HOMMAGES & MEILLEURS VOEUX

A TOUS NOS COMPATRIOTES

La direction et le personnel de

BOULEVARD Pontiac

7085 Boul. St-Laurent — CR. 9-7321

Té. CR. 7-5700

MAGNUS

POIRIER

Entrepreneur

Embaumeur

Pompes

Funèbres

6603, rue

St-Laurent

Georges Godin

Successeur d'Arthur Landry ENG.

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

SALONS MORTUAIRES MODERNES

SERVICE D'AMBULANCE

Salons Bureau

518 RACHEL EST 528 RACHEL EST

LAfontaine 4-3571

FILMS A LA TV

7h.

La route Napoléon

Français, 1953. Film satirique de Jean Delannoy avec Pierre Fresnay et Henri Vilbert. — Pour le lancement touristique de la route Napoléon, un agent de publicité transforme un petit village en station renommée. — Satire mineure réalisée avec soin. Interprétation dynamique de Pierre Fresnay. — L'exposé de méthodes publicitaires malhonnêtes est atténué par le ton satirique. Adultes. 7h.30

C'est arrivé à Paris

Français, 1953. Comédie sentimentale de Henri Lavedan avec Evelyn Keyes et Henri Vidal. — Une riche héritière américaine, en séjour à Paris, tombe amoureux d'un faux prince russe qui n'en veut qu'à son argent. Mais bientôt celui-ci sera pris à son propre jeu. — Comédie sans prétention. Rythme assez rapide. Bonne interprétation. — Traitement léger de l'amour et du mariage atténué par le ton de comédie. Adultes. 11h.30

L'intrus

Italien, 1943. Mélodrame réalisé par Mario Mattoli avec Corinne Luchaire et Georges Rigaud. — Un marin a épousé, au cours d'un voyage, la fille d'un subergiste. De retour au pays, il présente sa femme à sa famille qui l'accueille froidement. Gentille et dévouée, elle finira, malgré de nombreuses difficultés, par se faire accepter. — Atmosphère de sensibilité. Interprétation plutôt factice. Bonnes photos. — Un thème pour adultes.

DEMAIN

7h.45 P. M.
Poste CBF

ÉCOUTEZ

Théo. Ricard

M.P.

ST. HYACINTHE-BAGOT

Charles Campeau

M.P.

SAINT JACQUES

Lucien Grenier

M.P.

BONAVENTURE

à l'émission

"Les Affaires de l'Etat"

Le Parti Progressiste-Conservateur

RESTAURANT COTE D'AZUR

Dix spécialités françaises

- Soupe à l'oignon gratinée
- Escargots de Bourgogne
- Rillettes du Mans
- Grillades Parmesan
- Homards à l'américaine
- Moules marinières
- Steak au poivre
- Filet mignon forestière
- Choucroute de Francfort
- Cassoulet Toulousain

OUVERT TOUS LES JOURS

Servis avec les meilleurs vins de France

Stationnement gratuit

1174 DE LA MONTAGNE — UN. 6-3198

le théâtre-club présente

En primeur et en exclusivité à partir du 25 juin

Le testament d'Orphée

un film de Jean Cocteau

1858 RUE SAINT-LUC

Tous les soirs à 7 - 9 et 11 heures
Prix d'entrée: \$1.50 — Samedi - Dimanche \$1.75

Programmes de radio

CBF

- 6h—Radio-Journal
- 6h15—Radio-Journal
- 6h30—Chronique sportive
- 6h45—La Gaité
- 7h—Paris-Chanson et Danse
- 7h15—Le jour qui va
- 7h30—Sur le pont d'Avignon
- 7h45—Sur le pont d'Avignon
- 7h55—Le monde rural
- 8h—Radio-Journal
- 8h15—Radio-Journal
- 8h30—Les Visions et le temps
- 8h45—Les Visions et le temps
- 9h—Les châtiments de la musique
- 9h15—Musique de Montréal
- 9h30—Musique de Paris
- 9h45—Radio-Journal
- 10h—Une demi-heure avec...
- 10h15—Météo-magazine
- 10h30—Musique d'atmosphère
- 10h45—Sur les ondes
- 10h55—Le monde du sport
- 11h—Sur le pont d'Avignon
- 11h15—Sur le pont d'Avignon
- 11h30—Sur le pont d'Avignon
- 11h45—Sur le pont d'Avignon
- 11h55—Sur le pont d'Avignon
- 12h—Fin des émissions

CBM-FM

- 7h—Résumé
- 7h15—Résumé
- 7h30—Résumé
- 7h45—Résumé
- 7h55—Résumé
- 8h—Résumé
- 8h15—Résumé
- 8h30—Résumé
- 8h45—Résumé
- 8h55—Résumé
- 9h—Résumé
- 9h15—Résumé
- 9h30—Résumé
- 9h45—Résumé
- 9h55—Résumé
- 10h—Résumé
- 10h15—Résumé
- 10h30—Résumé
- 10h45—Résumé
- 10h55—Résumé
- 11h—Résumé
- 11h15—Résumé
- 11h30—Résumé
- 11h45—Résumé
- 11h55—Résumé
- 12h—Fin des émissions

CKVL-FM

- 7h—Variétés en FM
- 7h15—Variétés en FM
- 7h30—Variétés en FM
- 7h45—Variétés en FM
- 7h55—Variétés en FM
- 8h—Variétés en FM
- 8h15—Variétés en FM
- 8h30—Variétés en FM
- 8h45—Variétés en FM
- 8h55—Variétés en FM
- 9h—Variétés en FM
- 9h15—Variétés en FM
- 9h30—Variétés en FM
- 9h45—Variétés en FM
- 9h55—Variétés en FM
- 10h—Variétés en FM
- 10h15—Variétés en FM
- 10h30—Variétés en FM
- 10h45—Variétés en FM
- 10h55—Variétés en FM
- 11h—Variétés en FM
- 11h15—Variétés en FM
- 11h30—Variétés en FM
- 11h45—Variétés en FM
- 11h55—Variétés en FM
- 12h—Fin des émissions



Yvan Canuel, Monique Mercure et Madeleine Langlois, les interprètes du "Gendre, de la fille et de la mère" dans Le Pelican de Strindberg présentement à l'affiche au théâtre de l'Eglogue, 2161 Ste-Catherine ouest. Réservations: WE. 2-3713.

Revue des arts et des lettres

Les auditeurs de la chaîne FM de Radio-Canada, aussi bien que les auditeurs du réseau français qui veulent se tenir au courant de l'actualité littéraire et artistique, écoutent La revue des arts et des lettres chaque jeudi à 8 heures du soir. Ce soir, l'écrivain canadien Clément Lock-

CLIMATISES



AMOUR et AMITIE

Réaliment à l'affiche

Mieux qu'un film d'aventures

un témoignage véridique

PRIX DE VICHY

"PATROUILLE DE CHOC"

quell dont le nom est d'origine bretonne et non anglaise comme beaucoup d'imaginent) rendra compte brièvement du dernier ouvrage de René Huyghe, conservateur honoraire du musée du Louvre, récemment élu à l'Académie française. Puis André Thibault, vice-président de la Société d'Etude et de Conférences de Montréal, analysera un certain monsieur Blot, de Pierre Daninos, qui vient de paraître à Paris. L'auteur des Carnets du major Thompson n'est jamais à court d'imagination et d'humour. On prétend à Paris que son dernier volume n'est pas dans la même veine que les précédents, qu'il serait plus "sérieux". Au cours de la troisième partie de La revue des arts et des lettres, un reporter de la RTE, Paul Chavasse, interviewera le poète Alain Bosquet, qui vient de recevoir le prix May Jacob à Paris.

la revue originale

Up Tempo

au SHERATON

Mont-Royal

Hotel

UN SUCCES FOU!

Deux spectacles tous les soirs,

du lundi au samedi. On sert le

dîner à partir de 7.30 heures (les

membres du Diner's Club). Frais

de couvert minimes.

Pour réserver votre table, télé-

phonez à VL 2-7777.

Le Café-Théâtre Terrasse

SHERATON MONT-ROYAL

2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3203, 3204, 3205, 3206, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3214, 3215, 3216, 3217, 3218, 3219, 3220, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3229, 3230, 3231, 3232, 3233, 3234, 3235, 3236, 3237, 3238, 3239, 3240, 3241, 3242, 3243, 3244, 3245, 3246, 3247, 3248, 3249, 3250, 3251, 3252, 3253, 3254, 3255, 3256, 3257, 3258, 3259, 3260, 3261, 3262, 3263, 3264, 3265, 3

LA SESSION FÉDÉRALE

Nouvelle étude du projet de Chignecto

OTTAWA. — Les gouvernements fédéral et du Nouveau-Brunswick entreprendront conjointement une nouvelle étude des projets du canal de Chignecto, dont les promoteurs ont vent depuis avant la Confédération.

Le ministre des Travaux publics, M. Walker, a annoncé

M. Martin : Que devient le rapport Clark ?

OTTAWA. — M. Paul Martin, ancien ministre libéral de la Santé, a accusé le gouvernement conservateur, de ne pas vouloir donner suite présente-ment au rapport Clark sur la pension de vieillesse ou de projeter de la faire seulement à la veille des prochaines élections fédérales, pour inciter la population réticente à appuyer encore les conservateurs. Il a

Le bill Diefenbaker sera présenté le 29

OTTAWA. — Le premier ministre Diefenbaker a annoncé que son projet de loi de l'ordre de l'homme sera présenté aux Communes mercredi ou jeudi de la semaine prochaine. Il a dit que cela permettra de faire une étude à fond de la mesure en

Rapport à venir sur Pacific Press Limited

OTTAWA. — Le ministre de la justice, M. Fulton a promis hier de se renseigner sur la date à laquelle la Commission sur les pratiques commerciales restrictives entend présenter son rapport sur la compagnie Pacific Press Limited, de Vancouver. M. Fulton en a profité

L'Ouest fera de nouvelles propositions

OTTAWA. — Le ministre des affaires extérieures, M. Green, a déclaré hier avoir confiance que l'Ouest fera de nouvelles propositions à la conférence de dix nations sur le désarmement, à Genève. Il a dit que le Canada, membre de la conférence, est d'avis que de nouvelles propositions sont

M. Pearson : qu'on annonce au plus tôt le programme des travaux d'hiver

OTTAWA. — M. Lester B. Pearson, chef libéral, a pressé hier le gouvernement d'annoncer le plus tôt possible son programme de travaux municipaux d'hiver pour obvier au chômage prévu pendant cette saison.

Dialogue fleuri en français entre deux députés de langue anglaise

OTTAWA. — Petit dialogue en français hier entre deux députés conservateurs de langue anglaise. M. G. H. Aiken, député de Muskoka, a demandé à M. David Walker, ministre des Travaux publics, s'il pouvait faire

Ottawa et Washington négocient au sujet des ogives nucléaires

OTTAWA. — M. John Diefenbaker a déclaré hier que les négociations entreprises entre les États-Unis et le Canada, en vue d'un éventuel entreposage d'ogi-

La C.B. et Ottawa en désaccord au sujet du fleuve Columbia

OTTAWA. — M. John Diefenbaker a implicitement admis que des difficultés surviennent entre Ottawa et le gouvernement Bennett, de la Colombie, retardant

Le système de péréquation sera entièrement discuté

OTTAWA. — M. John Fleming, ministre des finances, a déclaré hier que les provinces seraient absolument libres, à la conférence fiscale de juillet, de se prononcer pour ou contre le système des paiements de péréqua-

L'aide fédérale aux mines d'or a été prolongée pour trois ans

OTTAWA. — Les Communes ont approuvé hier, en troisième lecture, un projet de loi gouvernemental, en vue d'accorder l'aide fédérale aux mines d'or pour une durée de trois autres années. Cette aide est accordée depuis 1948, en vertu d'une

Le comité gouvernemental sur le chômage n'a pas présenté de rapport

OTTAWA. — Le ministre du Travail, M. Starr, a déclaré hier, que son ministère n'a pas encore reçu de rapport d'un comité nommé par le gouvernement pour étudier la façon de dénombrer les chômeurs au Canada. Quand nous connaîtrons les résultats de cette enquête, a dit M. Starr, en réponse à une question de M. Paul

Ottawa étudie la question du bruit des avions à réaction à Dorval

OTTAWA. — Le ministre des transports, M. Hees, a déclaré hier à une délégation montrealaise que le gouvernement étudie sérieusement la question du bruit des avions dans les environs de l'aéroport de Dorval. M. Hees a déclaré que les départs des avions civils n'ont pas lieu ordinairement entre minuit et le matin et que les

Ottawa accordera des allocations de dépenses de voyage aux juges

OTTAWA. — Les juges qui sont sous la juridiction fédérale recevront maintenant des allocations de dépenses de voyage plus élevées, a annoncé le ministre de la Justice, M. Davies. Fulton, en présentant hier aux Communes un projet de loi à cet effet. Les allocations actuelles

Ottawa ne veut pas imposer de conditions aux hôpitaux fermés

Par Clément BROWN

OTTAWA. — Le gouvernement Diefenbaker n'a pas l'intention de s'ingérer dans l'administration des hôpitaux ni d'imposer la moindre condition au versement de ses subsides même dans le cas des hôpitaux "fermés". C'est ce qu'a révélé hier M. Waldo Monteith, ministre fédéral de la santé.

En présentant les crédits de son département, M. Monteith a relevé une recommandation ambiguë du comité parlementaire des prévisions de dépenses qui avait étudié les crédits de la santé et du bien-être.

Le rapport de ce comité déclarait : "Tout en reconnaissant que l'administration des hôpitaux (fermés) ne relève pas des autorités fédérales, il convient de signaler que les hôpitaux bénéficient de l'aide financière versée par le gouvernement fédéral en vertu du programme des subventions à la santé et de la Loi de l'assurance-hospitalisation et les services de diagnostics".

Si je comprends bien ce texte, dit M. Monteith, le versement de subsides fédéraux aux gouvernements provinciaux devrait comporter le droit de dire de quelle façon les hôpitaux particuliers devraient régler ces questions (de la liberté d'accès des membres de la profession médicale dans ces institutions).

Je crois, dit M. Monteith, que c'est un principe extrêmement malheureux et extrêmement dangereux à mettre de l'avant. Si l'on tient compte du développement constitutionnel et traditionnel des responsabilités en matière de santé au Canada, le fait d'associer un contrôle fédéral de cette nature à l'aide financière battrait en brèche tout le système de collaboration élaboré au cours des années entre les autorités fédérales et les autorités provinciales en matière de santé.

"Je suis fermement convaincu, ajoutait le ministre, qu'une question comme celle des "hôpitaux fermés" doit être laissée aux provinces".

"Je reconnais que ce point est depuis longtemps un sujet de controverse entre la profession médicale et les hôpitaux intéressés mais je ne vois pas que cela justifie l'ingérence fédérale. Cette question et les autres de même nature doivent être réglées en commun, dans chacune des provinces, par les autorités de la santé, les écoles de médecine et le corps médical lui-même. La recommandation du comité à l'effet qu'on ne devrait "rien négliger pour obtenir des autorités locales qu'elles s'assurent s'il existe une ligne de conduite comportant à l'endroit des malades, ou des médecins ne faisant pas partie du personnel, des restrictions ou des distinctions in-

justes quelconques", entraînerait l'intervention fédérale directe dans un domaine où les provinces ont pleine et entière autorité".

"Je crois que nous devons éviter toute attitude teintée de dictature et toute initiative qui serait susceptible de rendre moins souple l'administration hospitalière de notre pays. Les municipalités sont bien au courant de ce problème et je suis convaincu qu'elles se mient en mesure de trouver des solutions appropriées aux conditions locales et régionales".

Au sujet de l'assurance-hospitalisation, M. Monteith a déclaré que son département laisse aux provinces toute liberté d'instituer le régime hospitalier de leur choix et aussi celui de faire enquête sur leurs besoins particuliers en matière d'hospitalisation. Le Canada étant un État fédératif, dit M. Monteith, le rôle de mon ministère, comme je le vois, devrait être d'appuyer les efforts des provinces au moyen d'une assistance financière et technique. C'est la méthode que nous avons suivie et que nous considérons comme la seule qui soit appropriée dans les circonstances".

L'offre de Radio-Canada est ridicule, selon les artistes

OTTAWA. — Des représentants de 1.200 artistes de la télévision ont qualifié hier de ridicule l'offre que la Société Radio-Canada leur a faite en vue de la conclusion d'une convention collective de travail, puis ils ont quitté la salle des délibérations.

"Nous ne pouvons comprendre cela", a déclaré M. Marcel Franco, secrétaire exécutif du conseil canadien des auteurs et artistes (CTC), en faisant allusion à l'offre des autorités de Radio-Canada.

Le conseil représente pratiquement tous les comédiens, les chanteurs et les artistes - musiciens exceptés - qui sont liés par contrat avec Radio-Canada.

Un porte-parole de Radio-Canada a fait savoir que la Société ne considère pas la sortie d'hier des représentants syndicalistes comme une rupture des négociations.

M. Franco a fait savoir que si aucune entente n'est conclue, le conseil fixera arbitrairement des échelles de salaire minimum auxquelles s'en tiendront les artistes dans leurs contrats avec la Société.

Il a noté qu'en dépit du fait qu'il n'y a pas eu de hausses des tarifs de base depuis cinq ans, Radio-Canada a offert une augmentation de deux pour cent seulement dans trois des 12 catégories d'artistes et des réductions importantes dans quatre autres.

Par exemple, les danseurs faisant partie d'un groupe qui reçoivent présentement \$40 pour un spectacle d'une demi-heure, se sont vus offrir \$27, et les chanteurs groupés derrière la

Lettre au "Devoir"...

(Suite de la page 4)

suppose qu'il peut influencer une certaine classe de la population qu'il peut avoir, au service de la politique. Le seul fait de livrer un film pour un parti politique le juge cruellement mais jamais autant que l'influence néfaste qu'il aura à fausser les esprits par des assertions gratuites.

Une chose est à craindre mais par contre elle me réjouit : M. Claude Henri Gagnon livre ses services à un parti politique, ce qui est terrible, mais heureusement peut-être annonce ainsi la fin trop longtemps espérée de son roman qui traîne et qui pourrait, je ne l'espère pas, à la longue se salir.

Sur cette pensée, je fus très déçu mais non surpris d'entendre la conclusion de sa conférence de dimanche : "Ce film fut payé par l'organisation de l'Union Nationale".

Bien à vous,

J. Gilles BEAUSEJOUR



BICYCLES
Semi-course • 4 vitesses
Marque C.C.M.
A partir de \$36.95

- Le plus grand choix de bicyclettes à vitesses et standard
- Atelier de réparation des plus modernes
- Service prompt et courtois par des experts qualifiés

CHEZ : **DANNY CYCLES & SPORTS**
Successeur de H. Ross

1506 est, rue Demontigny
(36 ans de service)



La première alkyl 100 d'OCTANE au Canada

FINA SUPER 100 ALKYL

La meilleure essence jamais fabriquée

Voici pourquoi :

SUPER 100 ALKYL est le pivot de la nouvelle et puissante équipe d'essences Fina. C'est la première et la seule alkyl 100 d'octane au Canada... la gasoline à combustion la plus propre, la gasoline la plus "énergique" jamais fabriquée.

La puissance et le taux de compression de plusieurs voitures d'aujourd'hui sont plus élevés que jamais dans l'histoire de l'automobile. La Super 100 Alkyl a été spécialement mise au point pour répondre à la demande d'essences nouvelles et améliorées, destinées à ces voitures. A tous points de vue, c'est la meilleure gasoline au Canada, aujourd'hui.

La Super 100 Alkyl contient de l'alkylate. L'alkylate est une essence pure, d'un indice d'octane élevé et exempt de soufre. On la réservait normalement à la production des superessences de l'aviation. Fina l'utilise maintenant comme composant majeur dans la fabrication de cette nouvelle gasoline hors pair. La grande pureté de l'alkylate garde votre moteur propre, exempt de dépôts nuisibles. Et c'est à l'alkylate que l'on doit l'indice d'octane le plus élevé de l'heure.

La Super 100 Alkyl fournit plus d'énergie utilisable que les gasolines sans alkylate. Elle dégage plus de puissance concentrée et permet à votre moteur de donner son plein rendement.

Vous constaterez immédiatement une différence, tout spécialement en milles supplémentaires au gallon et en rendement hautement amélioré... des avantages que vous ne sauriez obtenir des gasolines ordinaires.

VOICI COMMENT SE TRADUIT LE MILLISE ADDITIONNEL

1 mille de plus	— 2 à 2½ le gal. d'économie
1½ mille de plus	— 3 à 4 le gal. d'économie
2 milles de plus	— 4 à 5 le gal. d'économie

en se basant sur la moyenne de 15-20 milles au gallon

Faites le plein avec Fina et prenez la route. Vous serez étonné de constater combien cette nouvelle gasoline d'avant-garde améliore la performance.

Économisez énormément avec les gasolines

Également chez les vendeurs Fina SUPER 100 ALKYL

La meilleure essence jamais fabriquée

La première et la seule alkyl 100 d'octane au Canada. La gasoline la plus "énergique"... la gasoline à combustion la plus propre que toute voiture puisse utiliser. Si votre voiture requiert une gasoline super octane, il n'est pas de meilleure essence que cette nouvelle gasoline d'avant-garde.



FAVORI DE L'INDUSTRIE NORD-AMÉRICAINNE

CANADIAN PETROFINA LIMITED

Secret des sources d'information et secret professionnel des journalistes

par Fernand TERROU

Il faut d'abord bien s'entendre sur ce qu'est, en droit commun, le secret professionnel. Il consiste dans l'obligation imposée à certaines personnes de ne pas révéler les confidences qu'elles ont pu recueillir au cours de l'exercice de leur profession ou de leurs fonctions. Cette obligation est édictée par l'article 378 du code pénal, aux termes duquel «les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires par état ou profession ou par fonctions temporaires ou permanentes des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les oblige ou les autorise à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 50,000 à 300,000 francs».

Le corollaire de cette obligation est en principe le droit de ne pas être contraint à révéler les faits confidentiels même à l'autorité publique, et notamment le droit d'être dispensé de témoigner en justice sur ces faits. Mais cette obligation et ce droit comportent d'étroites limites. D'une part l'article 378 lui-même prévoit expressément que le secret professionnel ne joue pas dans les cas où la loi «oblige ou autorise à se porter dénonciateur». Ces cas sont nombreux.

Il en est ainsi notamment, pour ne citer que les plus généraux, de ceux prévus à l'article 62 du code pénal sur la dénonciation des crimes et à l'article 104 du même code sur la dénonciation des individus exerçant une activité de nature à nuire à la défense nationale. Ni l'une ni l'autre de ces dispositions ne prévoit de dérogation au profit des personnes soumises au secret professionnel, ces personnes non seulement ne sont pas liées en ces cas par le secret, mais peuvent être poursuivies et punies dans les conditions du droit commun en cas de non-dénonciation. D'autre

Les journalistes peuvent-ils se prévaloir du secret professionnel? Cette question a été évoquée à plusieurs reprises ces derniers temps — notamment par le ministre de l'information, M. Terrou, — et elle le sera de nouveau au cours du procès de M. Georges Arnaud, qui commence demain à rendre. Dans l'article que nous publions aujourd'hui, M. Fernand Terrou, ancien directeur juridique et technique du ministère de l'information, directeur de l'Institut français de presse, propose de faire une distinction entre le secret professionnel et le secret des sources d'information.

Une part l'article 80 du code de procédure pénale, qui impose une obligation générale de témoigner en justice, ne comporte aucune exception en faveur des dépositaires du secret professionnel. Cependant, pour donner un effet normal à l'article 378, une jurisprudence préexistante, et à vrai dire confuse, a accordé en de nombreux cas à certains dépositaires du secret la dispense de témoigner.

Mais les journalistes ne sont pas considérés comme dépositaires du secret professionnel. Non seulement la profession de journaliste n'est pas comprise parmi celles énumérées à l'article 378 du code pénal, mais encore la jurisprudence n'a jamais admis jusqu'à présent que le journaliste entrât au nombre des dépositaires nécessaires par état ou profession visés par ledit article.

Celui-ci n'est donc pas applicable aux journalistes, qui sont soumis en la matière au droit commun. Et ils continuent à l'être en dépit des dispositions de l'article 10 de l'ordonnance du 26 août 1944. Celui-ci prévoit que le directeur de publication, en cas de plainte motivée par un article non signé ou signé d'un pseudonyme, est relevé du secret professionnel à la demande du procureur de la République et tenu de lui fournir la véritable identité de l'auteur. Cette référence à un imprecis secret professionnel du journaliste de publication n'a pas semblé de nature à fonder le secret professionnel du journaliste. A fortiori celui-ci est-il soumis dans les conditions du droit commun aux obligations

que la loi impose à tout citoyen de signaler aux autorités publiques certains actes délictueux. Et si une tolérance inspire par le souci de tenir compte des impératifs de la profession à son longtemp, la loi, celle-ci n'en demeure pas moins et peut reprendre toute sa vigueur au gré de ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Et cependant les journalistes et leurs groupements réclament avec insistance la reconnaissance d'un secret qu'ils considèrent comme un élément essentiel de leur déontologie professionnelle.

A priori il semble paradoxal de faire intervenir l'idée de secret professionnel, c'est-à-dire l'interdiction de divulguer des faits, dans une profession qui a essentiellement pour objet cette divulgation. Aussi bien le secret invoqué dans le domaine de l'information a un objet très particulier, très limité. Ce que demande normalement le journaliste, c'est le droit de ne pas avoir à dévoiler comment il a eu connaissance des faits qu'il rapporte, et qu'il a la mission de rapporter, ne pas avoir à dénoncer sous une forme quelconque ceux qui les lui ont appris. Il s'agit d'assurer la protection non du secret des confidences, mais celle de l'auteur des confidences, et par là même cette expression sans doute est préférable à celle de secret professionnel, car en situant exactement le problème elle peut conduire à une solution favorable à assurer la protection des sources d'information.

Le journaliste peut alors faire valoir que ce secret, s'il a un objet particulier, a en tout cas le même fondement que le secret professionnel ordinaire. Celui-ci ne peut pas, ne doit pas, être considéré comme le privilège d'une corporation. Par delà la protection d'individus, il tend à assurer, dans l'intérêt général, le fonctionnement correct d'institutions ou le bon exercice de fonctions d'intérêt public (celles qui se rattachent par exemple à la protection de la santé publique ou à l'administration de la justice). De même, le respect du secret des sources d'information est la condition du plein et libre exercice des fonctions d'information, dont on ne peut contester qu'elles présentent dans une société démocratique un caractère d'intérêt général.

Sans doute le respect des sources d'information ne peut être assuré de façon absolue. Fondé sur un intérêt social, il peut se heurter à d'autres intérêts sociaux plus impérieux qui en imposent la limitation pour la défense notamment de la collectivité nationale. Si même il peut être admis par la loi française, comme il l'est déjà par certaines législations étrangères, il serait illogique de penser que le secret des sources d'information ne comportera pas de limites analogues à celles du secret pro-

fessionnel imposé par l'article 378. Sa consécration légale n'en présente pas moins un intérêt évident. Elle peut, compte tenu des impératifs moraux et professionnels liés à leur reconnaissance, conduire le législateur ou le juge à atténuer la rigueur de certaines obligations particulièrement pénibles pour les journalistes. Cela répond aux tendances de notre droit. C'est un exemple «sous réserve des obligations résultant du secret professionnel» que le nouvel article 100 du code pénal tel qu'il résulte de l'ordonnance du 4 juin 1960 impose à toute personne qui a connaissance d'activités de nature à nuire à la défense nationale d'en faire la déclaration aux autorités.

Il ne faut pas se dissimuler la difficulté de la consécration légale de la protection des sources d'information et de ses limites. Elle ne peut être réalisée, étant donné son objet particulier, par la simple adjonction du journaliste professionnel à l'énumération de l'article 378 du code pénal. Elle exige une disposition spéciale. La difficulté est accrue par le fait que la profession de journaliste n'est pas soumise à une discipline analogue à celle qui pèse sur les professions dépositaires du secret professionnel. La discipline est la rançon du secret. Et on peut hésiter à payer la rançon.

Le problème en tout cas se pose avec plus d'acuité que jamais. Il faut l'objet actuel d'une vaste étude entreprise par l'Institut international de la presse et l'Association internationale des études sur l'information. Espérons que cette étude apportera au moins les éléments d'une solution ou tout le monde trouvera son compte.

(Tous droits réservés pour LE DEVOIR et LE MONDE).

Le concours d'étiquettes françaises

Penser français! Dépenser français! Telle est la devise que propose à tous les consommateurs et producteurs le comité diocésain des étiquettes françaises de Québec. Mercredi soir, le 15 juin, le président général de la SSJB de Québec, M. Emilius Jobin invitait MM. Michel St-Cyr et Jacques A. La Marche à étendre à toute la région la campagne mise sur pied dans la ville de Lévis. Il s'engageait à soumettre aux directeurs généraux de la Société les buts et les méthodes du comité de la Rive Sud afin d'unir les 125 conseils du diocèse dans la poursuite d'un objectif commun: le respect de notre caractère français.

En effet, le thème de la campagne est le respect du français dans l'étiquetage des produits qui nous sont présentés. Le producteur devra «penser français». Il devra exiger des agences de publicité qui préparent la mise sur le marché d'un produit la connaissance et l'utilisation de la pensée de chez-nous, le respect de la langue maternelle de plus de cinq millions de consommateurs. Le client lui, devra «dépenser français». Il devra faire un effort pour dépenser son argent seulement pour les produits qui témoignent du respect pour sa langue. Quand il laissera coller sur les tablettes les produits qui sont un outrage pour le Canadien français, quand il recherchera les produits présentés dans sa langue et les achètera, son pouvoir d'achat et son action précipiteront le succès de la campagne.

Dans la seule ville de Lévis, il a suffi d'un mois au secrétaire régional de la SSJB de Lévis, M. Michel St-Cyr pour faire ramasser par 2400 élèves de sept institutions distinctes plus de 30,000 étiquettes valables. Déjà 21 élèves se sont vu attribuer des prix en argent. Quatre compagnies ont appris que leurs étiquettes ne s'étaient pas qualifiées et ont manifesté leur intention de remédier à la situation.

La campagne dira, dans deux ans, si la devise choisie vaut l'effort entrepris: producteurs: «Pensez français» — clients: «Dépensez français».

(Communiqué)

Des cours d'action sociale aux Hurons

QUEBEC — On a annoncé hier que des cours d'action sociale seront donnés à la réserve indienne huronne située près de Loretteville du 26 juin au 3 juillet.

C'est une initiative de la division des affaires indiennes du ministère de la citoyenneté et de l'immigration.



De gauche à droite, le Dr E.I. Glenister, d'Halifax, le Dr René Charbonneau, de Montréal, et le Dr R.E. Smart, d'Ottawa, qui ont été élus représentants des provinces de l'Est au bureau de direction de la Société canadienne d'ophtalmologie, au cours du congrès annuel de cette organisation tenu ces jours derniers au Jasper Park Lodge, hôtel d'été du Canadien National.

La lutte électorale est vive au Nouveau-Brunswick

FREDERICTON. — Le chef libéral, M. Louis Robichaud, s'en est pris hier au programme progressiste-conservateur pour l'élection de lundi prochain au Nouveau-Brunswick, quelques heures seulement après que le premier ministre Fleming l'eut rendu public.

Le programme n'est rien de plus qu'une répétition des vieilles promesses non respectées, a dit le chef libéral dans une déclaration, critiquant le manifeste de dernière heure comme un indice que les conservateurs réalisent que leurs oeuvres ne sont pas assez bonnes pour gagner une élection.

Les libéraux ont publié leur programme il y a plusieurs semaines. Les libéraux n'ont pas échappé non plus aux critiques de leur opposition. Le premier ministre Fleming les a accusés, à un ralliement politique dans la municipalité de St. Martins, dans le sud du Nouveau-Brunswick, d'être en faveur de «la réaction, le retranchement et la défaite».

Dans leur programme, rendu public par le premier ministre à une conférence de presse, les conservateurs proposent de payer la moitié du coût d'une étude pour déterminer la possibilité de réaliser le projet du

canal de Chignectou, reliant la baie de Fundy et le détroit de Northumberland, à travers l'isthme de Chignectou, entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Le coût total serait d'environ \$350,000, le gouvernement fédéral en payant la moitié.

A aucun moment, durant les 17 années que les libéraux ont été au pouvoir, a dit M. Fleming, les libéraux n'ont démenté aux autorités fédérales le projet comme étant d'un intérêt national.

«Nous ne considérons pas ce projet comme une entreprise étroite, paroissiale, s'il est bon pour le Nouveau-Brunswick, il est bon pour le Canada», a-t-il dit.

M. Robichaud a dit à un ralliement libéral à Bathurst que si l'on permettait aux conservateurs de continuer au rythme actuel, ils prendront 32 ans pour abolir une taxe qu'ils ont promis de faire disparaître il y a huit ans.

L'Eglise condamne l'usage de procédés anticonceptionnels

SAN ANTONIO, Texas. — Mgr Irving A. DeBlanc a qualifié d'alarmant le rapport voulant que les époux catholiques se servent de procédés anticonceptionnels pour l'exercice du contrôle des naissances dans une mesure à peu près équivalente à celle des époux non-catholiques.

Mgr DeBlanc a fait cette déclaration dans un article rédigé à l'occasion du congrès de la vie de la famille catholique américaine qui se déroule actuellement à San Antonio.

L'Eglise catholique proscrit l'usage des procédés anticonceptionnels.

Au cours d'une entrevue, hier, l'évêque catholique de Washington a précisé que le rapport est basé sur des études auxquelles ont pris part un comité catholique.

Il a souligné que les enquêtes ne sont qu'individuelles et n'ont pas assez d'ampleur pour apporter de conclusions évidentes.

Il a néanmoins qualifié ces rapports de «déclarations alarmantes».

Mgr DeBlanc a déclaré que l'Eglise n'ordonne pas aux époux d'avoir autant d'enfants qu'ils le peuvent, et qu'elle n'a pas le culte de la fertilité.

«La fertilité idéale est la fertilité rationnelle», a-t-il ajouté, «et il faut tenir compte de la situation économique des parents et du bien commun de la communauté».

néral de la province, si les libéraux étaient élus.

A la dissolution, la position des partis à la Législature était la suivante: conservateurs 34; libéraux 12. Il y avait six vacances.

Les vacances de vos rêves

“CAMPING”
Par groupes de 12 en «station wagon» super luxe

MEXIQUE:	20 juillet au 1er sept.	\$325.00
Ouest CANADIEN:	1 au 25 juillet	\$275.00
GASPE:	à toutes les semaines à compter du 2 juillet	\$ 60.00

LES ETUDIANTS DU CANADA FRANÇAIS
a/s Robert Aumont
TEL.: CL. 5-6139 — 2472 Lacordaire, Montréal

elite interiors

MEUBLES SCANDINAVES

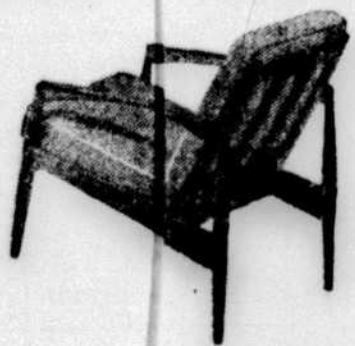
VENTE D'ÉCOULEMENT ET D'ÉCHANTILLONS DE PLANCHER

jusqu'à

30% REDUCTION

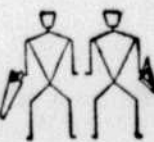
MEUBLES SCANDINAVES EN BOIS DE TECK OU NOYER

GRANDE SÉLECTION DE MEUBLES DE SALON, VIVANT, CHAMBRE À COUCHER, SALE À MANGER, ET D'OCCASION, TAPIS, CADEAUX, IMPORTES DU DANEMARK, NORVEGE ET DE NOS ATELIERS.



TERMS FACILES

OUVERT TOUTS LES JOURS 10 A.M. — 6 P.M.
VENDREDI 10 A.M. — 9 P.M.
SAMEDI 10 A.M. — 5 P.M.



5437 boul. J.-LAURENT CR. 1-5358

Conseils de sécurité routière

Si vous vous sentez trop fatigué, ne prenez pas le risque de conduire votre voiture au cours de la prochaine fin de semaine. Tel est le conseil que donne aujourd'hui le directeur de police Paul Charron à ses concitoyens à l'approche de la longue fin de semaine de la St-Jean-Baptiste.

«Quand on est trop fatigué, mieux vaut laisser conduire une autre personne, ou voyager par train ou autobus», suggère-t-il. Le conducteur d'auto, de nos jours, doit être en aussi bonne forme que l'athlète, de souligner le directeur Paul Charron. «Autrement», ajoute-t-il, «ses réflexes lents et imprécis l'exposent à un accident fatal.» Pour prévenir la fatigue au volant, le directeur Paul Charron offre les recommandations suivantes:

1—Accordez-vous une bonne nuit de repos avant d'entreprendre un long voyage.

2—Arrêtez toutes les deux heures pour vous détendre les muscles et prendre une ou deux bonnes tasses de café.

3—Tenez-vous-en à un parcours maximum de 350 milles par jour.

4—Évitez autant que possible de conduire à la tombée du jour et le soir.

5—Maintenez une vitesse raisonnable, compte tenu des conditions de la circulation, et ne prenez aucun risque.



Partez à la conquête de TOUS LES COINS DE L'EUROPE... EN AUTOMOBILE!

SIMCA — RENAULT — CITROEN PEUGEOT — VOLKSWAGEN — PANHARD

MILLAGE ILLIMITÉ — ASSURANCE ET PERMIS INTERNATIONAUX — LIVRAISON EN EUROPE — GARANTIE DE RACHAT EN DOLLARS

Service Européen de Tourisme Automobile Engr.
MONTREAL: 1174, rue Drummond — TEL.: UN. 1-2500 & UN. 1-2956
2-Arrêtez toutes les deux heures pour vous détendre les muscles et prendre une ou deux bonnes tasses de café.

PREMIERS

- POUR LES PERFECTIONNEMENTS
- POUR LES VENTES DANS CHAQUE PROVINCE!



INCOMPARABLES

- CARACTÉRISTIQUES AVANTAGEUSES
- SÛRETÉ ET DURABILITÉ
- PERFORMANCES ÉCONOMIQUES
- QUALITÉ CHEVROLET TRADITIONNELLE

Seuls les ingénieurs Chevrolet peuvent vous donner cette construction robuste, cette puissance, cette économie et ces performances remarquables dont vous avez besoin pour accroître vos profits sur les travaux les plus durs. Allez d'abord vous renseigner chez votre concessionnaire Chevrolet.

ÉCONOMIE ENTRETIEN RÉDUIT ET DURABILITÉ ACCRUE!

Épargne temps et argent sur l'entretien. Ainsi, le capot se relève complètement vers l'arrière en facilitant l'accès du moteur Chevrolet, à la puissance inégalée.

CABINES 67% plus rigides

Les cabines Chevrolet, plus sûres, plus solides, plus durables, offrent également l'espace et le confort dont vos chauffeurs ont besoin pour donner un rendement maximum pendant toute la journée de travail.

CADRES 4 à 8 fois plus solides

Plus rigides, plus résistants au volage les cadres Chevrolet sont faits pour «encaisser» les plus durs traitements.

PUISSANCE plus nerveuse

Les moteurs Six économiques ou V8 puissants de Chevrolet allient la force et la vigueur nécessaires pour accroître le rendement tout en épargnant l'essence.

SUSPENSION AVANT INDÉPENDANTE

À RESSORTS DE TORSION. Chaque roue se joue des cahots, car elle est suspendue individuellement. À l'arrière, les ressorts à lames à flexibilité variable contribuent, eux aussi, à faire du roulement Chevrolet le plus doux que vous ayez jamais vu.

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

CAMIONS STURDI-BILT CHEVROLET

Dépositaires autorisés des camions Chevrolet dans le Grand Montréal

PARK AVENUE CHEVROLET		DUVAL MOTORS LTD.		PATENAUME AUTOMOBILE LTEE		GOHIER AUTOMOBILES LTEE	
LTEE 3421, Park Avenue V.L. 5-5661		529 est, rue Jarry CR. 9-7211		10,830, rue Lajeunesse — DU. 9-8461 (angle Boul. Gouin)		1580, rue Ambert I.A. 6-3701	
HAROLD CUMMINGS LTD. 5255, rue Namur (Jean-Talon ouest) RF. 9-1911		CHEVROLET MOTOR SALES CO. OF MONTREAL LTD. 2085 ouest, rue Ste-Catherine WR. 3-4781		J. P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE 3930 est, rue Ste-Catherine I.A. 6-1471		BARNABE MOTORS LTD. 1850, Edouard-Laurin Ville St-Laurent, Qué. RU. 4-6401	
DOYLE MOTORS LIMITED 4501 ave. Romainville Verdun, Qué. — PO. 9-4591		SNYDER AUTOMOBILES LTD. 2225 Notre-Dame St. W. Lachine, Qué. — MF. 1-4643		LAC ST-LOUIS AUTOMOBILES LTD. 90, rue Ste-Anne Ste-Anne-de-Bellevue, Qué. GN. 7-7480			



Grâce à l'obligeance d'Air-Canada, quarante-quatre responsables du Centre des loisirs de l'Immaculée-Conception ont pu survoler la voie maritime du Saint-Laurent. Pour la plupart d'entre eux, c'était le baptême de l'air. M. Edwin Gallant, représentant d'Air Canada, leur avait obtenu pour cette balade extraordinaire un puissant quadrimoteur de marque Viscount. Le pilote n'a pas manqué aussi de leur faire voir Montréal sur toutes ses faces. On reconnaît à gauche M. Gallant et le R. père de la Sablonnière, s.j. directeur du centre.

Joey Johnson et Vera Riddell favoris de ce soir et demain

Deux intéressants programmes sont à l'affiche pour ce soir et demain soir à la piste Blue Bonnets ou la saison de courses sous harnais est la plus fructueuse dans l'histoire locale des courses sous harnais tant au point de vue sportif que financier.

Ce soir dans la cinquième et principale épreuve d'une valeur de \$1,800, Joey Johnson domine la liste de huit amateurs de la classe B-2 qui répondront au signal de départ.

Appartenant à Charles La Berger de Montréal et conduit par Barney Hughes, ce coursier de cinquième a déjà réussi un mille en 2:05 récemment et dans sa dernière course samedi dernier il est parti de la sixième position pour se classer deuxième à Hickory Major qui a remporté sur lui la décision de la caméra en 2:05 4.

Ce soir Joey Johnson partira de la deuxième position et il est favori à 3-1 pour triompher dans les cotes du matin. Son plus redoutable rival semble être Colona Hanover, un récent vainqueur de 2:04 1 pour Achille Danis de Montréal. Parti de la huitième position samedi dernier, il a terminé dernier mais il sera avancé ce soir de la troisième place à la barrière de départ.

Les autres partants qui ne manquent pas de rapidité sont Success Don, Tom Tally, Jay Greed, Mighty Torrid, Sammy Herbert et Joan's Commander. N'importe quel d'entre eux est susceptible de causer une surprise.

Dans la huitième course pour trotteurs de la classe C-1, Safe Harbor semble le meilleur tandis que Phil Butler, un vétéran de classe qui semble avoir repris sa forme, est favori pour vaincre ses rivaux de la classe C-1 dans la neuvième course.

Vera Riddell favorite

Vera Riddell, une jument de neuf ans appartenant à Mme William Habkirk, d'Aylmer, Ont., domine la liste de huit trotteurs de la classe B-Trot qui se disputeront une bourse de \$1,800 dans la cinquième et principale course de vendredi soir.

Conduite par Bill Habkirk, Vera Riddell partira de la deuxième position. Dans sa dernière course lundi soir, cette jument a mené le bal tout le long du parcours pour être tout juste battue par un ner par Meadow Flash en 2:07. Elle a prouvé dans cette course qu'elle avait repris sa forme et elle devrait triompher cette fois.

Un rival susceptible de lui livrer une chaude opposition est Solid Choice, le prometteur quatre ans à Mme Elise Greene, de Montréal, éligible dans la classique des Harness Tracks of America qui aura lieu le 23 juillet à Blue Bonnets.

Ce jeune coursier a réussi un mille contre le temps de 2:03 1 sur une piste d'un mille l'an dernier. Il a facilement gagné sa première course de la saison en 2:08 3 mais il a quelque peu déçu dans ses deux autres. Il a pourtant impressionné à l'entraînement. Conduit par Claude Watters il partira de la troisième position tandis que Patty Sterns, Island Song, Widow L. Win, Bonnie Song, Lusty McKinney et Du-chess I complètent l'opposition.

Tie Silk favori

Entretiens Tie Silk, le fameux trotteur de quatre ans des frères Miron, est grand favori pour remporter la part de lion dans le stake "Van Riddell" d'une valeur de \$7,500 ajoutée qui sera disputée mardi soir.

Les amateurs savent que Tie Silk a rivalisé et vaincu cette saison les meilleurs trotteurs du monde. Dans le mémorable Trot Continental de dimanche dernier il a terminé moins d'une demi-longueur en arrière de Steam Demon et Silver Song qui ont établi un nouveau record mondial pour un "death heat" en 2:02 3 sur une piste d'un demi-mille.

Les autres éligibles sont Carpet Bagger, Dallye Blue, Darn Safe, Harry Riddell, Helen Brooke K. Homestead Dan, Lusty Tam, Markab Pick, Morris H. Mr. Baldridge, Nathan Hanover, Phil Frost, Safe Harbor, Todd Riddell, Twinkle Comet et Virgine's Tom Boy.

Le départ du train spécial du pèlerinage annuel organisé par les Pères Jésuites est fixé à 9 h. du soir, vendredi le 8 juillet. On sait que ce pèlerinage est complet par un séjour d'une journée et demie à Niagara, ou des motels et des hôtels ont été réservés à proximité des chutes. L'année dernière près de trois cent cinquante personnes ont bénéficié des trois jours de détente complète qu'offre ce pèlerinage-excursion. Le Comité d'organisation a déterminé un minimum d'activités de groupe tout en laissant aux voyageurs tout le temps qu'ils désirent pour découvrir et admirer à loisir les richesses naturelles et historiques des lieux visités. On est prié de réserver sa place sans tarder. Les inscriptions sont déjà nombreuses et les organisateurs tiennent à conclure les ententes définitives avec les meilleurs motels de Niagara. Un dépliant sera gracieusement envoyé par la poste à qui en fera la demande au CENTRE DE L'IMMACULEE CONCEPTION, 4265 Papineau, Montréal (34). TEL. LA. 2-1109.

Le départ du train spécial du pèlerinage annuel organisé par les Pères Jésuites est fixé à 9 h. du soir, vendredi le 8 juillet. On sait que ce pèlerinage est complet par un séjour d'une journée et demie à Niagara, ou des motels et des hôtels ont été réservés à proximité des chutes. L'année dernière près de trois cent cinquante personnes ont bénéficié des trois jours de détente complète qu'offre ce pèlerinage-excursion. Le Comité d'organisation a déterminé un minimum d'activités de groupe tout en laissant aux voyageurs tout le temps qu'ils désirent pour découvrir et admirer à loisir les richesses naturelles et historiques des lieux visités. On est prié de réserver sa place sans tarder. Les inscriptions sont déjà nombreuses et les organisateurs tiennent à conclure les ententes définitives avec les meilleurs motels de Niagara. Un dépliant sera gracieusement envoyé par la poste à qui en fera la demande au CENTRE DE L'IMMACULEE CONCEPTION, 4265 Papineau, Montréal (34). TEL. LA. 2-1109.

Le départ du train spécial du pèlerinage annuel organisé par les Pères Jésuites est fixé à 9 h. du soir, vendredi le 8 juillet. On sait que ce pèlerinage est complet par un séjour d'une journée et demie à Niagara, ou des motels et des hôtels ont été réservés à proximité des chutes. L'année dernière près de trois cent cinquante personnes ont bénéficié des trois jours de détente complète qu'offre ce pèlerinage-excursion. Le Comité d'organisation a déterminé un minimum d'activités de groupe tout en laissant aux voyageurs tout le temps qu'ils désirent pour découvrir et admirer à loisir les richesses naturelles et historiques des lieux visités. On est prié de réserver sa place sans tarder. Les inscriptions sont déjà nombreuses et les organisateurs tiennent à conclure les ententes définitives avec les meilleurs motels de Niagara. Un dépliant sera gracieusement envoyé par la poste à qui en fera la demande au CENTRE DE L'IMMACULEE CONCEPTION, 4265 Papineau, Montréal (34). TEL. LA. 2-1109.

Le départ du train spécial du pèlerinage annuel organisé par les Pères Jésuites est fixé à 9 h. du soir, vendredi le 8 juillet. On sait que ce pèlerinage est complet par un séjour d'une journée et demie à Niagara, ou des motels et des hôtels ont été réservés à proximité des chutes. L'année dernière près de trois cent cinquante personnes ont bénéficié des trois jours de détente complète qu'offre ce pèlerinage-excursion. Le Comité d'organisation a déterminé un minimum d'activités de groupe tout en laissant aux voyageurs tout le temps qu'ils désirent pour découvrir et admirer à loisir les richesses naturelles et historiques des lieux visités. On est prié de réserver sa place sans tarder. Les inscriptions sont déjà nombreuses et les organisateurs tiennent à conclure les ententes définitives avec les meilleurs motels de Niagara. Un dépliant sera gracieusement envoyé par la poste à qui en fera la demande au CENTRE DE L'IMMACULEE CONCEPTION, 4265 Papineau, Montréal (34). TEL. LA. 2-1109.

LES INSCRITS DE CE SOIR

AMBLE — 2 ANS — PAS DE PARIS — 7 h. 30 — \$300

1 Regley Hal W. Hopkins
2 Cypress N. Bardier
3 Meadow Hawk B. Côté
4 Hi Joe J. Lehoucq
5 Key Guard R. White
6 F.W. Adios R. Bardier
7 Chief King V. R. Grandmison
8 Success Knight Her. Fillion

PREMIERE COURSE — D AMBLE — \$500

1 Rima Byrd R. Trudel
2 Waycross M. Gingras
3 Mr. Reed O. Dittie
4 A. P. Dale J. Labaie
5 Sandy Rosecroft Al. Boucher
6 T. R. M. P. Caldwell
7 Irish Bud P. Caldwell

DEUXIEME COURSE — C-2 TROT — \$1,000

1 Elipier T. Horton
2 Nibbler's Prince M. Williams
3 Nedson M. Williams
4 Rebi Al. Boucher
5 Pull Force F. Horton
6 Johnnie R. D. Palmer
7 Owen Lee M. Gingras
8 Lucian Genesee P. Caldwell

TROISIEME COURSE — D AMBLE — \$500

1 Dennis Herbert J. Herbert
2 Widower Dan R. Bardier
3 Irish Peter L. Pelletier
4 Ethel Jean Hanover M. Lehoucq
5 Little Linda Sue R. Sinner
6 Sea Lassie M. Turcotte
8 Kitty Chip P. Robillard
5 Miss Rose L. Hamelin

QUATRIEME COURSE — C-2 TROT — \$1,000

1 Parkville Del. MacTavish
2 The Rosecroft P. Kadiy
3 Arnac B. Fritz
4 Private Duty J. Giguère
6 Rose C. Lee T. Horton
7 Regal Aire A. Gries
1 Grand L. A. L. Piedalue
8 Ineffective St-Charles J. Zeron

CINQUIEME COURSE — B-2 AMBLE — \$1,800

1 Joey Johnson B. Hughes
2 Colona Hanover M. Gingras
3 Success Don F. Parks
4 Tom Tally M. Dostie
5 Jay Greed M. Waples
7 Mighty Torrid R. Ponton
8 Sammy Herbert R. Bardier
1 Joan's Commander Di. McTavish

SIXIEME COURSE — C-2 AMBLE — \$1,000

1 Raffles M. Dostie
2 Nifty Chief J. Larente
3 Direct One L. Lapointe
4 Amber Castle J. Giguère
5 Wilson Frost L. Bourgon
6 Sundown Borders M. Turcotte
8 Voio Diamond P. Robillard
7 Bobby Up M. Gingras

SEPTIEME COURSE — C-3 AMBLE — \$800

1 Hokie Chance B. Côté
2 Some Chance A. Gries
3 Shirley Brooke A. Gries
4 Mike Voio N. Phillips
5 Daisy Loran Al. Rogers
6 Dinah Knight R. Caldwell
7 Grand Manner J. Jodoin
8 Indiana Joe R. Frame

HUITIEME COURSE — C-1 TROT — \$1,200

1 Safe Harbor R. Caldwell
2 Tim's Ace J. Gordon
3 Guy Flare A. Gries
4 Victor Darnley L. Hamelin
6 Dallas Hanover Del. McTavish
7 Theresa Princeton R. Gidmason
8 Rumbler L. Lorenz
9 Demolish C. Watters

NEUVIEME COURSE — C-1 AMBLE — \$1,200

1 Phil Butler C. Watters
2 Hal Bomb R. White
3 Copper Norris R. White
4 American War A. Rogers
6 Candia Gristan M. Waples
7 Ika C. Dun. MacTavish
8 Andrew Patch M. Turcotte
2 Marian Mite W. Arthurs

DIXIEME COURSE — C-3 — \$800

1 Ezra Pat K. Carmichael
2 Jet Frost J. Jodoin
4 Glendale Jerry M. Williams
5 Jet Frost W. Hopkins
6 Chadwick Eta T. Dainard
7 First Remus Jr. L. Hamelin
8 Norman's Gun M. Waples
7 Troublante M. Gingras

JUGEZ DES Avantages VOUS-MÊME !



PUISSANCE
ACCROUE DE
5%

Une preuve de l'action détergente des gazolines TOTALES nous a été fournie par plusieurs ambulances dont le millage s'est accru de 12%. Des taxis utilisant ce type de gazoline ont accusé une augmentation de 3%. Et ces résultats peuvent encore s'améliorer.

MILLAGE
ACCROU DE
12%

Des épreuves très poussées sur les routes ont prouvé les avantages qu'offrent les nouvelles gazolines TOTALES White Rose. L'un d'eux est l'augmentation de la puissance du moteur—jusqu'à 5% suivant des observations faites sur tout un groupe de taxis.

ALLUMAGE PRÉMATURÉ
RÉDUIT DE
70%

Les moteurs modernes à haute compression, qui exigent une gazoline à indice d'octane élevé, ont avantage à employer un carburant dont la formule contribue à réduire l'allumage prématuré. Cet état de choses ruineux peut être réduit de 70% par l'usage de la nouvelle gazoline White Rose Ultra.

DURÉE DES BOUGIES
PROLONGÉE DE
145%

L'encrassement réduit des bougies dans les moteurs à haute compression améliore la combustion. Les moteurs qui exigent un haut indice d'octane auront avantage à utiliser la White Rose Ultra, étant donné qu'elle peut prolonger la durée de leurs bougies de 100 à 400%—avec une moyenne dépassant 145%.

Ce qui rend ces avantages possibles! Les nouvelles gazolines TOTALES réunissent—pour la première fois au Canada—tous les progrès importants réalisés jusqu'ici par la chimie pétrolière. Ces progrès se trouvent dans nos deux gazolines—la nouvelle White Rose régulière et la nouvelle White Rose Ultra. Et pourtant, celles-ci ne vous coûtent pas plus cher! Commencez donc—puis continuez à employer les nouvelles gazolines TOTALES. Vous comprendrez alors pourquoi au connaisseur s'impose l'essence White Rose.

NOUVELLES GAZOLINES

TOTALES



CANADIAN OIL COMPANIES, LIMITED

Les comptables agréés ont un colloque sur le financement à court terme

POTINS FINANCIERS

Le virement demeurerait assez élevé, hier, sur la Bourse de Londres. Sur celle de Paris, les affaires restaient animées. Les prix du blé ont réagi, hier, pour la 31ème séance consécutive à Chicago, à Wall Street, il y eut relèvement des aciéries et des chemins de fer en fermeture, tandis que les papeteries et les titres sidérurgiques clôturèrent lourds sur les Bourses de Montréal et de Toronto.

La hausse de 1.45 point, hier, par la moyenne des chemins de fer de DJ augurerait bien pour l'orientation des cours, aujourd'hui, sur la Bourse de N.Y.

Canadian Business Service relate, de son côté, que la lèthargie des Bourses Canadiennes depuis quelque temps démontre que les gens délaissent les stocks et qu'ils achètent plutôt des obligations par le temps court. Dans ces circonstances, toutefois, il est difficile de concevoir comme le marché boursier puisse être considéré comme vulnérable. Il faudrait peu de chose pour que la liste mobilière connaisse un bel essor, à notre opinion.

M. Eric W. Kierans, président des Bourses de Montréal et Canadienne, adressera la parole ce matin devant les représentants de la Canadian Gas Association.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Desjardins, Couture Inc et Banque Provinciale ont obtenu l'émission d'obligations de St-Césaire

Le village de Saint-Césaire, comté de Rouville, a vendu, récemment, \$133,000 d'obligations en série. L'émission fut adjugée à un syndicat composé de Desjardins, Couture, Inc., et Banque Provinciale du Canada, qui offrait 98.23 pour des titres à 5 1/2% 1961-70. A ce compte, le loyer moyen net de la finance est de 5.751%. L'échéance de la dixième année comporte un solde de \$111,000 à renouveler en 1970 pour un terme additionnel de vingt ans. Datées du 1er juin 1960, les obligations échoient du 1er juin 1961 au 1er juin 1970 inclusivement. Les titres peuvent être remboursés par anticipation après le 1er juin 1967. L'emprunt est autorisé et l'argent va être utilisé pour financer d'urgence les travaux d'acqueduc et d'égouts, pavages, trottoirs et travaux d'améliorations au garage municipal. Pour 1960, l'évaluation impossible de la ville s'élevait à \$4,088,628.19, dont \$699,045.17 pour les compagnies. Le 31 décembre 1959, la dette consolidée nette de la corporation s'élevait à \$100,200 dont \$74,475 pour les services publics.

St-Vincent-de-Paul a fait une finance de \$340,000 d'obligations, à 5 1/2% et 6%

Ces jours-ci la ville de St-Vincent-de-Paul, comté de Laval, a vendu, \$340,000 d'obligations remboursables en série en quinze ans. L'émission a été adjugée à un syndicat formé de la Banque Provinciale du Canada, Gaton, Laurent, Inc., McNeil, Manha, Inc., La Corporation de Prêts de Québec, Durocher, Rodrigue & Cie, Ltée, J.E. Laflamme, Ltée et Grenier, Ruel & Cie, Inc., qui offrait 97.42 pour \$340,000 de titres à 5 1/2% 1961-70 et \$206,000 à 6% 1971-75, soit un coût net de 6.2234%. L'échéance de 1975 comporte un solde de \$123,500 à être renouvelé pour une période additionnelle de cinq ans. Datées du 1er juillet 1960, les obligations échoient du 1er juillet 1961 au 1er juillet 1975 inclusivement. Les titres peuvent être remboursés par anticipation après le 1er juillet 1968. L'emprunt est autorisé et l'argent va être utilisé pour des travaux d'acqueduc et d'égouts, pavages, trottoirs et travaux d'améliorations au garage municipal. Pour 1960, l'évaluation impossible de la ville s'élevait à \$17,000,000, dont \$350,000 pour les compagnies. Le 31 décembre 1959, la dette consolidée nette de la corporation s'élevait à \$3,087,900.

M.Y. Carignan, de la YBCN, traite du crédit bancaire

Invité au 4e congrès de l'Institut des Comptables agréés du Québec, M. Yvon Carignan, gerant-adjoint de la Banque Canadienne Nationale, a traité du point de vue du banquier dans l'analyse d'un bilan. Le conférencier a souligné que si la réputation morale des emprunteurs est assez facile à établir, le problème devient plus complexe lorsque le banquier veut examiner la situation financière des entreprises. S'il est vrai que celles-ci sont multiples et qu'elles possèdent des caractéristiques diverses, elles doivent toujours fournir au banquier un bilan préparé et certifié par des experts, qui permettra sans difficulté une analyse des principaux postes de l'actif et du passif. M. Carignan a présenté des commentaires sur les sujets suivants: espèces en caisse ou en banque, billets recevables, comptes de clients et effets à recevoir, inventaire, passif courant, capital-actions et l'état "profits et pertes". Il a particulièrement insisté sur le soin qui doit être apporté à l'examen de l'inventaire. Ce poste est en effet d'une très grande importance, a-t-il déclaré, car on peut évaluer que l'inventaire représente généralement plus de 60% du total de l'actif courant. L'état "profits et pertes" doit offrir une image fidèle des résultats des opérations pour l'année qui vient de se terminer. Grâce à cette étude, le banquier sera en mesure de déterminer si l'emprunteur a réellement administré son entreprise avec compétence. En conclusion, M. Carignan a affirmé que l'emprunteur qui soumet un bilan bien équilibré et un état "profits et pertes" satisfaisant, a toutes les chances de réussir à obtenir auprès de son banquier un crédit, à condition toutefois que les ressources dont dispose la Banque soient disponibles, ce qui n'est pas toujours le cas depuis que le Canada connaît les restrictions sur les crédits.

Il ne reste que quelques jours pour l'exercice des droits de la Banque Royale du Canada

C'est le 27 juin qu'expireront les droits qui permettent à leurs détenteurs de souscrire à de nouvelles actions de la Banque Royale du Canada. Cette dernière est la plus importante institution bancaire au pays. Son actif excède les \$4,000,000,000 et elle se range parmi les plus gros établissements du genre dans l'univers. Ses actions se vendent couramment aux environs de 67, comparativement à un sommet de 93 en 1959, bien que les perspectives pour les recettes des banques soient bonnes pour 1960. Les actions des banques canadiennes se vendent à des prix élevés, bien plus hauts que les actions des entreprises industrielles parce que les banques peuvent, la plupart du temps, transporter une partie de leurs bénéfices aux réserves occultes, réduisant ainsi leurs recettes divulguées. Ces transferts, qui sont exempts d'impôt sur le revenu, peuvent être substantiels — ils atteignent jusqu'à 25 pour cent des recettes avant l'impôt sur le revenu de 1959. Les détenteurs d'actions de la Banque Royale, inscrits au registre de ses actions le 23 mars, ont le droit d'acheter des actions additionnelles au prix de \$41.50 l'action, sur la base d'une nouvelle action pour chaque 10 actions détenues. Cette émission d'actions de la Banque Royale arrive au moment opportun pour tout nouvel acheteur, vu la baisse actuelle des actions sur le marché. Il peut acheter 10 droits ou tout multiple de 10 sur le marché et ces derniers lui donneront le privilège de souscrire à une action de la Banque Royale à \$41.50. Ceci signifie donc qu'il n'a qu'à déboursier actuellement \$31.00 environ et, qu'à partir du 27 juin, il aura l'opportunité de verser \$41.50 par mois pendant 10 mois. Rien d'étonnant que Mc-Craig Bros. & Co. disait dans un récent bulletin que "nous considérons les actions de la Banque Royale comme un placement extrêmement sain, susceptible de plus-value au cours des années". Le dividende actuel est de \$2.10 par action par année. En 1959, il a été payé un dividende additionnel de 30 cents l'action. Tout souscripteur inscrit dans les livres de la banque le 30 avril a pu participer au dividende de 52 1/2 cents qui était payable au début du mois courant. Point n'est besoin d'insister longuement sur le fait que détenteurs des actions bancaires c'est avoir réellement une participation dans le développement du Canada.

Marcel CLEMENT

La ZENITH Compagnie d'assurances générales



Reynald LeBrocq, Réal Lemelin, Charles-E. Cañtin

La Zenith Compagnie d'Assurances Générales est heureuse d'annoncer la nomination de MM. Reynald LeBrocq, Réal Lemelin et Charles-E. Cañtin au poste d'administrateurs de la compagnie.

Assemblée de la Dominion Textile

Messages du président M. G.B. Gordon et du vice-président M. F.R. Daniels

Deux dirigeants de la compagnie Dominion Textile, s'adressant à l'assemblée annuelle, ont déclaré que la survie de la compagnie tient principalement à des usines et machines modernes. Le président, M. G.B. Gordon, dit aux actionnaires que "nous devons, en tout premier lieu, obtenir des profits plus considérables de nos opérations afin d'avoir les capitaux dont nous avons besoin pour tenir nos usines modernes et efficaces ainsi que de récompenser nos actionnaires de leur patience et de leur foi en la compagnie."

A noter...

Les unités de Québec Natural Gas, qui ont coté au sommet de 80 cette année et qui ont baissé aussi bas que 58% au début de cette semaine remonteront hier à 65, en anticipation naturelle d'une victoire de l'UN. A l'heure où nous fermons nos pages de finance, le résultat définitif des élections n'était pas encore connu, mais une chose certaine c'est que ces unités, comprenant une action privilégiée et une action ordinaire, reflèteront ce résultat dans un sens ou dans l'autre.

Malartic Gold Fields Ltd a produit \$1,040,382 durant les 5 premiers mois de cette année, soit \$1,239,514 durant la même période l'an dernier, selon ce qui a été dit hier à l'assemblée annuelle de cette compagnie.

Par contre East Malartic Mines a produit \$1,585,058 vs \$1,534,952 et Barnat Mines \$797,758 contre \$543,156 durant les 5 premiers mois de l'an dernier.

L'arrêt des activités sur les propriétés de la Freeport Nickel Company Cuba, dont la capacité productive est d'environ 50,000,000 de livres par année, constitue un développement de nature à aider les producteurs canadiens de nickel.

Canadian Ingersoll Rand paiera ce matin à ses actionnaires 25 cts l'action et Kerr Addison distribuera aux siens 20 cts l'action.

Demain, Hinde and Dauch paiera à ses actionnaires 45 cts l'action et la Brasserie Molson Ltée paiera 22 1/2 cts par action des classes A et B.

Les entreprises suivantes réuniront aujourd'hui leurs actionnaires pour la tenue de leur assemblée respective: Daring Explorers, Toronto; Jack Waite Mines, New-York; Lake Wase Mining, Montréal; Peruvian Oils & Mines, Toronto; Sylvanite Gold, Kirkland.

The Royal Trust Co a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'il y avait d'actions en circulation le 19 juin, 1,155,857 actions de second privilège amortissables, 4 1/2% cumulatif, d'une valeur au pair de \$50 chacune, d'Aluminum Company of Canada Limited.

L'agent de transfert de Ford Motor Company a notifié la Bourse Canadienne que le 17 juin il a été émis, 375 actions ordinaires de la compagnie, à la suite de l'exercice d'options consenties en vertu du plan d'option sur des actions de l'entreprise, adopté en 1955. Il y a donc maintenant 16,525,871 actions émises, y compris celles du trésor.

Les administrateurs du Trust General du Canada viennent de déclarer un dividende de 1 1/2%, soit au taux de 6% l'an, couvrant le trimestre qui se terminera le 30 juin. Ce dividende sera payable le 15 juillet aux détenteurs d'actions de priorité inscrits le 30 juin.

Harder Farms International Ltd a gagné 0.32 cts l'action durant l'exercice financier clos le 26 mars 1960, soit durant sa première année entière d'opérations.

Cours des grains

CHICAGO — Plusieurs contrats sont venus bien près de descendre à leur plus bas niveau de la saison hier, alors que le marché a fléchi pour la troisième journée consécutive.

Les contrats de maïs et de son pour livraison en juillet de même que la majorité des contrats de seigle ont accusé des pertes marquées pour la deuxième journée consécutive.

En règle générale, les pertes se limitaient à des fractions.

WINNIPEG — La Bourse des grains de Winnipeg a montré de la vigueur hier.

On signale la vente de certaines quantités de blé et de céréales à la fin de la semaine. L'avoine et l'orge ont suscité un fort courant d'intérêt sur le marché local.

Crest West Coal Co. Ltd, pour l'exercice terminé le 31 mars, 1960 : \$260,411 au regard de \$282,672 pour l'exercice précédent.

NEW-YORK — Le dollar canadien a baissé de 1-1 hier à 1.01 13-16 au regard de 1.01 1-2, mercredi dernier.

La livre sterling était cotée à \$2.80 17-64, en baisse de 1-16.

MONTREAL — Le dollar américain était à un escompte de 1-32-3/4 c. en devises canadiennes, en hausse de 1-16, hier, à la fermeture.

La livre sterling a haussé de 1-8 à \$2.75 1-4.

Le dollar américain : offert, 98 3-16; demandé, 98 1-4.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

MONTREAL — Il n'y a pas eu de ventes de bestiaux, ce matin, sur les marchés de la métropole. Il doit y avoir vente à l'enchère cet après-midi.

Ce matin, les arrivages se chiffraient par 28 bovins, 47 veaux, 12 porcs et aucun agneau ou mouton. Hier, les réceptions étaient de 260 bovins, 46 veaux, 371 porcs et 21 agneaux et moutons.

Sur le marché de l'Ouest, les 743 porcs et truies qui ont été offerts ont rapporté des prix réguliers et les bêtes de catégorie "A" ont trouvé preneurs à \$28.25.

Sur le marché de l'Est, 250 porcs et truies ont été offerts cette semaine; un groupe de 72 bêtes de catégorie "A" ont trouvé preneurs à \$28, et quelques-unes \$19, augmentation de 20 cents.

Il n'y a pas eu de ventes d'agneaux ou de moutons.

DENRÉES ALIMENTAIRES

MONTREAL — Cours des denrées, transmis à Montréal, hier, par le ministère fédéral de l'Agriculture :

OEUF : Prix de gros aux centrales de campagne, cagets de 12 boîtes extra-gros 39 1-2 - 40; A gros 38 1-2 - 39; A moyen 33-34; 1-2; A poulette 25; B 25; C 16. Arrivages 81.

BEURRE : arrivages courants 92 points 62 3-4; 93 points 63 3-4; de stockage 62 1-4 - 1-2; frais de crémères, enveloppés 63 - 65; frais en gros 92 points 63; 93 pts 64; de stockage 62 1-4 - 1-2.

FROMAGE : Livré à Montréal, ci-dessus, arrivages courants, québécois blanc 31, coloré 31; en gros, québécois blanc 32; coloré 32 1-4; arrivages courants, ontarien blanc, franco de la centrale de classement 32 3-4; coloré 32 3-4; 33; en gros, ontarien, coloré et blanc 32-33.

POMMES DE TERRE : Iis du Prince-Edouard 4.25 les 100 livres; N.B. 3.75 les 75 livres; Californie, nouvelles 3.25 - 3.50 les 100 livres.

Cours de l'or

PARIS (PC) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 35.40 NF hier sur le marché libre français de l'or. L'acier, pièce d'or américaine de \$10, cotait 93.80 NF.

LONDRES (PC) — Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen, de l'or: \$35.09 1-2 à l'achat et \$35.10 1-2 à la vente. Prix de l'or de Travers à la Bourse londonienne des lingots: \$35.09 19-20 250 shillings 4 1-2 pence.

DIVIDENDES

Par la Presse Canadienne

Holt Renfrew and Company Ltd, 15 cents, payable le 1er août, aux actionnaires inscrits le 15 juillet.

Rôle des banques

Le congrès annuel de l'Institut des comptables agréés du Québec a été marqué hier (mercredi, le 22 juin) par un colloque qui, sous la présidence de M. C.N. Knowles, C.A., portait sur le financement à court terme. M. C.V. Hutchison, directeur de la division de Montréal de la Banque de Nouvelle-Ecosse, a exposé le point de vue des banques à charte.

Fruits et légumes au Marché Bonsecours

Prix payés par les marchands de fruits et légumes en gros, au Marché central métropolitain, hier. Ces prix sont fournis par le service de l'Horticulture, division de l'inspection, ministère provincial de l'Agriculture, 306, rue Craig, à Montréal.

FRUITS: Belles \$3.50-4.00, quelques-unes 4.50, petites 3.00 le cagot de 36 chopines, approvisionnement environ 1800 cagots.

ASPERGES: 21c la lb. (approvisionnement environ 1300 livres).

BETTERAVES: \$0.90-1.00 la doz. de paquets.

CELERI: 1.90 la doz de pieds.

CHOUX: 1.25-1.50 le cagot de 150 les 2 doz.

CHOUX-FLEURS: 3.00 la doz.

CONCOMBES: .90c-\$1.00 la doz.

EPINARDS: .90-1.00 le minot, 2.00 pour 12 celles de 1 lb.

LAITUE en feuilles: 75-90c la dou. Boston: 80c-1.00 la dou. Iceberg: 90-1.00 le cagot; Romaine: 1.50 les 2 doz.

NAVETS: No 1, \$1.75-2.25 les 50 lbs. 35-40c le paquet de 6.

OIGNONS du printemps: 35-40c, oignons: 50-60c la doz. de paquets.

PERSIL: 75c la doz. de paquets.

POIREAUX: 75c la doz.

POIS VERTS: 3.00-3.50 les 20 lbs.

RADIS: 25-30c la doz. de paquets.

RHUBARBE: 35-40c, grosse 75c la doz. de paquets.

Tip Top Tailors Ltd, se ressent de la concurrence

Perte nette de \$141,379 durant le dernier exercice.

Dans une période de 60 semaines terminée le 27 février dernier, Tip Top Tailors Ltd, a enregistré une perte nette de \$141,379, attribuable en forte partie à la réduction des ventes au cours des mois de janvier et février 1959-60.

Le premier exercice a été plus long que précédemment parce que la direction de la compagnie projetait de terminer d'urgence cet exercice à la fin de février au lieu de la fin de décembre.

Pour une période de 52 semaines terminée le 2 janvier dernier, la compagnie a obtenu un bénéfice net de \$56,282, ou de 47 cents par action, comparativement à \$39,718, ou 33 cts, dans l'exercice précédent.

Dans son rapport aux actionnaires, le président de la compagnie, M. Benjamin Dunkin, précise que les résultats du dernier exercice n'ont pas été aussi favorables qu'on le prévoyait précisément à cause de la concurrence de plus en plus forte qui se manifeste dans le domaine des textiles. Il souligne cependant que la direction fera tout en son pouvoir au cours des prochains mois pour augmenter les ventes et réduire les dépenses.

Au 27 février dernier le bilan indiquait un fonds de roulement de \$2,905,338 au regard de \$2,960,643 au 31 janvier 1959.

Rapports financiers

Pres. Electric

President Electric Ltd, pour l'exercice terminé le 29 février, 1960 : \$69,680, soit l'équivalent de 6 1/2 cents l'action, au regard de \$181,342 ou 18 cts pour l'exercice précédent.

Virginia Dare

Virginia Dare Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1959 : \$30,374 au regard de \$30,191 pour l'exercice précédent.

New Surpass

New Surpass Petrochemicals Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1959 : déficit net de \$107,866 au regard de \$163,509 pour l'exercice précédent.

Nouvelle émission

\$250,000 d'obligations 6% des

SYNDICS DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH (à Montréal)

Les obligations échéant de 1961 à 1969 sont vendues.

Nous offrons les obligations échéant le 15 juillet 1970 à 100 plus l'intérêt couru.

PROSPECTUS SUR DEMANDE

RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE • GEOFFRION ROBERT & GÉLINAS INC.

Bourse de New-York

Relèvement tardif des chemins de fer et des sidérurgiques à Wall Street

NEW-YORK — Les sidérurgiques, les chemins de fer et les cuprifères ont imprimé au marché une poussée ascensionnelle hier au milieu d'une forte activité.

Les services publics ont également contribué à consolider le marché. Les transports aériens, les tabacs et les titres de premiers choix ont progressé. Par contre, les automobiles, les produits chimiques, les caoutchoucs, les avionnières et les pétrolières étaient mixtes.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a haussé de 1.10 à 22.70. Le virement a été de 3,600,000 actions, Avco a été le stock le plus en demande, haussant de 7-8 à 15 1-4 sur un déplacement de 96,700 actions.

La Bourse Américaine, dont le virement a été de 1,430,000 actions, présentait une allure irrégulière. Le marché des valeurs canadiennes était mixte.

Bourse de Montréal

Lourdeur des aciéries et des papeteries sur la place locale

MONTREAL — Les prix ont baissé légèrement, hier, à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne. L'activité a été modérée.

Imperial Oil a été particulièrement en faveur, haussant de 7-8 à 32. Dans le compartiment des mines, Hollinger et International Nickel ont progressé.

Les affaires ont porté sur 109,700 valeurs industrielles et sur 201,000 actions minières et pétrolières. Des 209 valeurs transigées, 45 ont progressé, 82 ont décliné et 82 sont demeurées inchangées.

ARCHITECTES

DAVID & DAVID ARCHITECTS

Charles David — Jacques L. David

7020, Chemin de la Côte des Neiges

MONTREAL — RE. 1-4889

PAUL LAMBERT ARCHITECTE

4050, Chemin Trafalgar

MONTREAL — WL. 7-1988

PAUL-O. TREPANIAR ARCHITECTE

GRANBY — PR. 3-4809

MONTREAL — VL. 5-7866

LE PLUS GRAND AGENT DE VENTE AU MONDE.

Une leçon par semaine, le soir, c'est tout ce qu'il est requis pour développer chez vous une meilleure diction — un ton plus convaincant — un vocabulaire plus riche. Les cours en anglais descriptifs, dictation, P. & P. renseignements, appeler RE. 7-7711.

VOICE PERSONALITY INSTITUTE

CRÉDIT M.G. INC.

33 Saint-Jacques ouest — Victor 2-1089

LE SOIR, ROLAND DUPUY, directeur général

RI. 4-3864

Prêts 2ième hypothèque; achat balances prix de

vente; prêts pour amélioration d'habitation.

Montréal et environs

Gouvernements — Institutions religieuses

Municipalités — Services publics — Industries

BÉLANGER INC.

VALEURS DE PLACEMENT

Membre de:

"The Investment Dealers' Association of Canada"

611 OUEST, RUE ST-JACQUES — MONTREAL

Tél.: UN. 1-1461

Dénégation de Pilous

ST. CATHARINES, Ont. — Rudy Pilous, pilote des Black Hawks de Chicago, a déclaré que Eric Nesterenko n'avait aucune raison de croire qu'il ne figurait plus dans les plans de son club et il l'a publiquement réprimandé de vouloir tenter sa chance au football avec les Argonauts de Toronto, du Big Four.

Nesterenko a déclaré mardi qu'il doute qu'il soit de nouveau avec les Black Hawks la saison prochaine et qu'il n'était pas intéressé à jouer dans les mineurs. Il a ajouté qu'il préférerait jouer au football avec les Argonauts, s'il peut s'avérer de calibre, plutôt que de jouer au hockey dans les mineurs.

Pilous ne peut comprendre l'attitude de Nesterenko. "J'ai été très surpris d'apprendre que Nesterenko ne s'entendait pas bien avec moi" de dire Pilous. L'instructeur des Hawks a dit que Nesterenko figurait encore dans les plans du Chicago et qu'il était persuadé qu'Eric se rapportera à l'entraînement de son club à St. Catharines l'automne prochain.

Nesterenko a compté 15 buts la saison dernière.

Combat remis

NEW YORK. — Humbert Jack Fugazy, directeur exécutif du Feature Sports Inc., a laissé entendre hier que le match de championnat mi-jour mondial entre Archie Moore et Erich Schoepner, prévu pour le 18 juillet à Toronto, serait remis à la demande de Moore. Fugazy a indiqué qu'une date serait choisie prochainement, et que la rencontre sera probablement disputée au début ou au milieu d'août.

Jack Kearns, gérant de Moore, a demandé un délai afin de permettre à son protégé de réduire son poids à la limite de 175 livres. Le champion mondial pesait 206 livres et demie lorsqu'il a livré son dernier combat contre Willi Besmanoff à Indianapolis à la fin du mois dernier.

Kearns et Fugazy se rencontreront prochainement afin de discuter de la date probable. Fugazy est co-promoteur du match avec Dave Rush de Toronto. Ils ont promis une garantie de \$200,000 à Moore. Schoepner est arrivé à Toronto mardi soir afin d'y poursuivre son entraînement. Selon les plans originaux, le match Moore-Schoepner aurait été télévisé en circuit fermé. Comme attraction supplémentaire, les téléspectateurs auraient aussi assisté au match que Sonny Liston et Zora Folley doivent se livrer à la même date à Denver.

Herb Flam éliminé

WIMBLEDON. — L'Australien Rod Laver, classé au troisième rang chez les favoris, a facilement éliminé Herb Flam des Etats-Unis par 6-2, 6-2 et 6-2 dans la deuxième ronde du tournoi de tennis de Wimbledon hier. Laver avait été éliminé en finale du tournoi de l'an dernier par Alex Olmedo, aujourd'hui professionnel. Le joueur américain, âgé de 31 ans, qui a déjà été membre de l'équipe américaine de la coupe Davis, a été une proie facile pour son rival. Flam a semblé ennuyé par la température torride et humide tout à la fois.

Mantle reprend sa belle forme

DETROIT. — Tel va Mickey Mantle, tel vont les Yankees de New York. Lorsque Mickey Mantle commence à frapper, les Yankees montent dans le classement et aujourd'hui, ils occupent une place qui leur est familière, soit la première position. Les Yankees ont gagné leurs cinq dernières parties, douze de leurs treize dernières et, au total, 14 sur 16. Le 23 mai dernier, Mantle frappait pour une faible moyenne de .228. Les Yankees occupaient alors la cinquième position. Depuis cette date, Mantle a conservé une moyenne au bâton de .251 obtenant 26 coups sûrs en 73 voyages au bâton. Il a frappé huit coups de circuit, au cours des 11 dernières joutes qu'il a commencées.

Mardi, Mantle a cogné deux circuits alors que les Yankees ont déclassé les Tigers de Detroit 6-0. Il a porté son total à 16 pour la saison. Mantle a accompli son exploit contre Frank Lary, la bête noire des Yankees depuis qu'il évolue dans la ligue Américaine. En effet, Lary a un dossier de 22 victoires et seulement huit défaites contre les Yankees depuis ses débuts dans les majeures.

Roger Maris, le voltigeur des Yankees qui accaparait les manchettes alors que Mantle était dans une profonde léthargie, doit maintenant partager la vedette avec son coéquipier. Maris a obtenu un triple et un simple mardi et il a porté sa moyenne au bâton à .342. Maris domine aussi la ligue Américaine pour les points produits et les circuits.

Tommy Bolt n'aime pas cette publicité qui lui donne un caractère revêché

Par JACK SULLIVAN
de la Presse Canadienne

Il y a quelques années que Tommy Bolt suppliait les rédacteurs sportifs de lui accorder un peu de répit. Il ne pouvait plus supporter de les "avoir sur son dos". Il semble étrange, n'est-ce pas, que Tommy Bolt, l'homme au caractère terrible, ait décidé, à un moment donné, de demander grâce et de se comporter à peu près comme tout le monde.

"Expliquez-moi", demandait-il à un groupe de journalistes, "comment il se fait que chaque fois que je participe à un tournoi, je découvre dans vos colonnes rendus que vous parlez toujours du vétérinaire Stan Leonard, de l'élegant Jackie Burke, du souriant Jerry Barber et de Tommy Bolt, le bouillant athlète du Texas, l'homme au caractère de chien, qui lance ses bâtons à droite et à gauche."

Cette publicité m'embarrasse à la longue et elle donne au public une mauvaise impression de moi. Les gens s'attendent à me voir lancer mes bâtons alors que vous savez bien, en fait, que je ne fais rien du genre."

On peut prendre ces affirmations de Bolt avec un grain de sel. Si Tommy ne lance pas ses bâtons, on peut demander quels sont ces objets longs, à manche et à tête de métal ou de bois qu'il expédie à droite et à gauche dans ses moments de colère.

Il y a quelques années, lors d'un tournoi en Australie, Bolt causa passablement de commotion lorsqu'il menaça à quatre reprises de se retirer du concours et échangea des propos plutôt virulents avec un golfeur

australien. Depuis cet orageux tournoi, Bolt a massacré d'innombrables verts, a enfoncé on ne sait plus combien de putters dans la boue après avoir raté des coups roulés et la semaine dernière, lors de l'omnium national américain, a expédié deux de ses bâtons dans l'eau. Deux de ses bâtons ont suivi les balles à brève échéance.

Bolt, un grand gaillard de six pieds, est originaire de la Floride. Même s'il ne donnait pas libre cours à ces terribles sautes d'humeur, Tommy serait quand même en évidence sur la scène du golf. Il est dans le circuit professionnel depuis 1947 et même s'il a gagné moins de 20 tournois d'importance, il réussit presque invariablement à mettre la main sur d'importantes bourses chaque fois qu'il participe à un concours.

Il serait peut-être temps que quelqu'un prenne Tommy Bolt à l'écart et lui explique qu'il n'a pas besoin de devenir rouge comme une crevette de coq et de sortir de ses gonds pour être pittoresque. Il se pourrait, toutefois, qu'il soit déjà trop tard pour donner à Tommy ces salutaires conseils, car on aura remarqué qu'il a ruiné passablement de bon équipement de golf en ces derniers temps. En fait, on peut dire qu'il y a bien déjà quelques années qu'il ne fait pas le moindre effort pour réprimer ses mouvements de colère.

Tommy a décidé de participer à l'omnium canadien, au club

St. George de Toronto, du 6 au 9 juillet. S'il s'y rend, quelqu'un devrait peut-être lui conseiller de relire une couple de fois une petite carte qui lui donna il y a deux ans un de ses vieux copains d'armée. La carte porte l'inscription suivante: Seigneur, accordez-moi la sérénité nécessaire pour accepter les choses que je ne puis changer, le courage d'accomplir les choses que

je puis faire et la sagesse de ne pas faire.

Moi avait une tenue plutôt médiocre sur les links lorsque son ami lui remit cette petite carte, il y a deux ans.

C'est à se demander si Tommy l'avait en sa possession à Denver, la semaine dernière, lorsqu'il sortit de ses gonds.

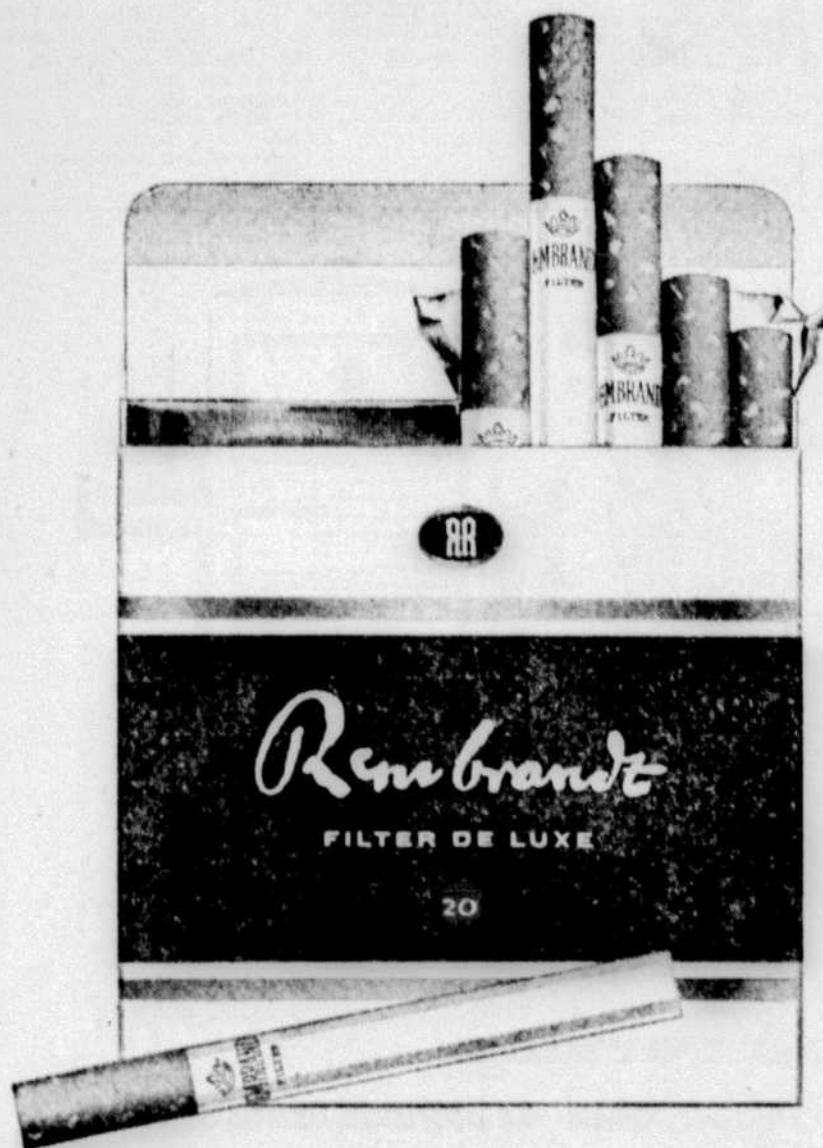
Ce soir 8h.15

10 COURSES
Pari double Pari quiniela



Dimanche 2h.15
Admission: CLUBHOUSE \$2.50 GRANDSTAND \$1.00 (Entrées populaires)
Service spécial d'autobus
Clubhouse ultra-chic
Salle à manger
STATIONNEMENT GRATUIT
Enfants non admis
Tous les mercredis soir, soirée des dames

découverte
d'un
papier*
à cigarettes
exceptionnel



*MULTIVENT — brevets mondiaux en instance

TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR TOUTS PAYS



grâce à son mélange d'orges sélectionnées

Le secret d'une bière douce, DOW le possède par son mélange d'orges sélectionnées choisies et cultivées pour leurs qualités exceptionnelles. Voilà pourquoi, si une bonne bière est agréable, une bonne DOW l'est davantage.



Garantie Climatisée

Nous certifions que la bière DOW est "CLIMATISÉE" selon un procédé exclusif durant toutes les étapes de sa fabrication. Ce procédé est soumis à une vérification constante assurant ainsi à la bière DOW une qualité uniforme.

R. H. Wallace
Dr. R. H. Wallace
Directeur du contrôle de la qualité

"A WIMBLEDON"

Mulloy défait Mike Davies

WIMBLEDON, Angl. — Gardnar Mulloy, un vétéran âgé de 46 ans, a vaincu le meilleur joueur de la Grande-Bretagne, Mike Davies, au compte de 6-3, 6-3 et 6-4, au cours des championnats du lawn tennis de Wimbledon.

Il a ainsi causé la plus grande surprise de la journée.

Au cours d'un autre match très excitant, Ramanathan Krishnam de l'Inde, a éliminé Gimeno d'Espagne au compte de 2-6, 6-3, 6-0, 2-6 et 6-3.

Neale Fraser a facilement disposé de Willem Maris des Pays-Bas, par 6-2, 6-3 et 6-2.

Trois autres joueurs américains ont été victorieux.

Earl Buchholz a défait John Cranston, également des Etats-Unis par 6-4, 6-2 et 6-1.

Jack Frost l'a emporté sur Reino Myyssonen de Finlande par 6-3, 6-3, 6-8, 2-6.

Barry Mackay a éliminé A. Boy de Rhodésie au compte de 6-2, 8-6 et 6-4.

Après avoir perdu les deux premiers sets, Ray Emerson d'Australie, est venu de l'arrière pour vaincre Jaroslav Javorsky de Tchécoslovaquie au compte de 4-6, 1-6, 6-0 et 6-3.

Luis Ayala du Brésil, quatrième chez les favoris, a écrasé Ser-

gio Tacchini d'Italie au compte de 6-1, 6-1 et 6-3.

Au cours des quelques matches de deuxième ronde chez les femmes, Janet Hopps des Etats-Unis a surpris lorsqu'elle a vaincu Suzy Komormocry par 6-3, 3-6 et 9-7.

Mme Dorothy Head Knode a défait sa compatriote Mme Laura Lou Bryan de Tampa, Fla., au compte de 6-2 et 6-2.

Christine Truman, l'espoir de la Grande-Bretagne au cours de ces matches, a vaincu Mme Pat Hales, également de Grande-Bretagne au compte de 8-6, 6-3.



Ingemar Johansson, champion détrôné, reçoit les consolations de sa fiancée, Birgit Lundgren. A droite on voit la silhouette de la mère d'Ingemar.

(Photo UPI)

Abstention

DUBLIN, Irlande — Bobby Locke d'Afrique du Sud a déclaré hier qu'il ne participera

pas à l'Omnium britannique qui débutera le 4 juillet prochain à St-Andrews.

Locke, qui a remporté ce tournoi à quatre reprises a

ajouté qu'il ne s'était pas complètement rétabli des graves blessures qu'il a subies dans un accident d'automobile près du Cap en février.

François Godbout l'emporte

QUEBEC. — Reider Getz de Vancouver, âgé de 19 ans, a subi une blessure à une cheville hier lors de son match contre François Godbout, de Waterloo, Québec et il a dû abandonner la lutte. Il s'agissait d'un match du tournoi d'essai en vue de la formation de l'équipe canadienne pour la coupe Davis à Québec.

Godbout menait par 2-6, 6-3 et 6-4, lorsque Getz s'est foulé la cheville.

Lorne Main, capitaine de l'équipe canadienne, a révélé que Getz ne pourra participer à d'autres rencontres du tournoi. Il a été transporté à l'hôpital, où il subira un examen aux rayons-X.

Dans les autres rencontres, Don Fontana, de Toronto, a défait Keith Carpenter, de Montréal, mais non sans difficulté. Le jeune joueur montréalais, âgé de 18 ans, a baissé pavillon par 6-2, 4-6, 6-3, 2-6 et 6-2. Val Harit, de Montréal, a défait le jeune Harry Fauquier, de Toronto, par 6-4, 6-2 et 6-1. Roland Godin, de Montréal, a été exempté de la première ronde. Il devait rencontrer Val Harit dans la deuxième plus tard au cours de la journée et Godbout devait mesurer ses forces contre Fauquier.

TRIPLEMENT SEC
TRIPLEMENT DOUX
TRIPLEMENT DISTILLÉ

Adams
Silver Fizz

LONDON DRY GIN

Thomas Adams Distillers Ltd.

Baseball

Hier

Ligue Internationale
Montréal à Richmond, soir
Toronto à Columbus, soir
Buffalo à La Havane, soir
Rochester à Miami, soir
Ligue Nationale
Chicago à Philadelphie, soir
St-Louis à Pittsburgh, soir
San Francisco à Cincinnati, soir
San Francisco à Milwaukee, soir
Ligue Américaine
Baltimore à Chicago, soir
New-York à Detroit, soir
Washington à Cleveland, soir
Boston à Kansas City, soir

AUJOURD'HUI

Ligue Internationale
Montréal à Richmond
Buffalo à Columbus
Rochester à Miami
Ligue Nationale
St-Louis à Pittsburgh, soir
San Francisco à Milwaukee
Los Angeles à Cincinnati, soir
Chicago à Philadelphie, soir
Ligue Américaine
New-York à Detroit, soir
Washington à Cleveland, soir
Boston à Kansas City, soir

CLASSEMENT

LIGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	Moy.	Diff.
Toronto	41	17	.707	—
Buffalo	37	24	.607	31½
Richmond	36	31	.537	9½
Rochester	28	29	.491	12½
La Havane	27	33	.450	15
Columbus	27	35	.435	16
Miami	25	36	.407	18½
Montréal	23	37	.383	19

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	Moy.	Diff.
Pittsburgh	38	21	.644	—
Milwaukee	33	23	.589	31½
San Francisco	32	24	.568	3½
Cincinnati	30	31	.492	9
St-Louis	29	31	.483	9½
Los Angeles	28	33	.450	11½
Chicago	23	32	.418	13
Philadelphie	2	37	.373	18

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	Moy.	Diff.
New-York	34	22	.607	—
Baltimore	37	26	.587	1½
Cleveland	31	29	.517	5
Chicago	31	29	.517	5
Detroit	29	38	.436	3½
Kansas City	20	31	.391	9
Kansas City	21	37	.362	14

Un peu de tout

HAMILTON. — Les Tiger-Cats de Hamilton, du Big Four, ont réengagé leur joueur étoile John Barrow en vue de la prochaine saison que le Canadien Don Paquette, Barrow, un colosse de 250 livres, a déjà joué pour le club de l'Université de la Floride, avant d'être engagé par Hamilton, il y a quatre ans. Il a été choisi sur l'équipe d'étoiles canadienne à chaque saison. Paquette n'a que 25 ans. C'est un produit du club "B" des Tiger-Cats de Hamilton.

-O-

Chicago. — Les Yankees de New-York ont annoncé qu'ils avaient fait signer un contrat au receveur Alan Hall, âgé de 21 ans, de l'Université de l'Arizona. Hall doit recevoir un boni de plus de \$50,000, soit le plus imposant jamais versé par le club New-York. A Arizona cette année, il a frappé pour 418 en 24 parties et a cogné 13 circuits. Il se rapportera cette semaine au dub Blinghampton.

-O-

New-York. — Le promoteur Gus MacLellan veut organiser un match de championnat mondial canadien entre Burke Emery de Sherbrooke, Québec, et Ted Doncaster, de Saskatoon, Nouveau-Brunswick. Le combat aurait lieu à Sydney, en Nouvelle-Ecosse, le 29 juillet prochain, et il se déroulerait dans le cadre des fêtes du 175e anniversaire de fondation de Sydney. MacLellan a discuté du projet avec le gérant de Emery, Al Beckman, à New-York lundi. Il aimerait aussi obtenir les services de Jack Dempsey comme arbitre.

-O-

Vancouver. — Les Lions de la Colombie-Britannique, de la Conférence de l'Ouest, ont annoncé qu'ils avaient réengagé les joueurs récalcitrants, Gor-

die Mitchell et Urbay Henry. Mitchell, d'origine canadienne, occupait le poste de plaqueur régulier la saison dernière. Henry, un joueur importé, a été nommé sur l'équipe d'étoiles de la Conférence de l'Ouest l'an dernier. Les Lions ont également révélé que Dave Barnus de l'université Brigham Young avait été mis sous contrat. Barnus mesure six pieds deux pouces et pèse 225 livres.

-O-

New-York. — Le jockey panaméen Manuel Ycaza a subi une fracture de la clavicule hier après-midi à la piste Belmont lors d'un accident à la sixième course. La monture de Ycaza, Runspurtly, est entrée en collision avec Big Native. Les médecins qui ont examiné Ycaza ont déclaré qu'il ne pourrait revenir à la piste d'ici six ou huit semaines. C'est Ycaza qui pilotait Victoria Park dans le Derby du Kentucky. Le pur sang de E. P. Taylor avait terminé en troisième position derrière Venetian Way et Bally Ache.

-O-

Toronto. — Le prix Maturity réservé exclusivement aux pur sang de quatre ans nés et élevés au Canada sera couru samedi à la piste New Woodbine pour un enjeu de \$20,000. Wonder Where, propriété de Larkin Maloney et Conn Smythe, sera probablement favori dans cette épreuve d'un mille et ¼. Une course d'importance aura aussi lieu samedi à la piste New Woodbine. Il s'agit du prix My Dear pour une bourse de \$7,500. Cette épreuve sera réservée aux pouliches de 2 ans et sera d'une distance de 5 furlongs.

-O-

LONDRES. — Stirling Moss a subi une opération en fin de journée à l'hôpital St-Thomas de Londres où il avait été transporté lundi à la suite de son accident aux essais de francorchamps. L'état de santé du pilote automobile britannique est considéré comme satisfaisant. Les fractures dont il souffre aux jambes ont été réduites et sa blessure au nez a fait l'objet d'une intervention chirurgicale également couronnée de succès. Les médecins ont, d'autre part, annoncé que l'examen aux rayons X pratiqué dans le courant de la journée confirmait le diagnostic formulé en Belgique selon lequel Stirling Moss avait une vertèbre écrasée. La colonne vertébrale n'a pas été autrement atteinte et le système nerveux central est intact.

Lanceurs probable

Par la Presse Associée
Ligue Américaine: New-York, Turley, 4-1, à Detroit, 3-5.
Baltimore: Walker 2-0, à Chicago; Shaw 5-7 ou Baumann 4-3.
Washington: Pascual 7-4, à Cleveland, Latman 1-1.
Boston: Delock 0-2, à Kansas City, Johnson 2-5, soir.

Ligue Nationale — Saint-Louis, Line, 2-6, à Pittsburgh; Haddix 4-3, soir.
San Francisco: O'Dell, 2-7, à Milwaukee; Spahn 4-4.
Los Angeles: Koufax, 2-8 à Cincinnati; O'Toole 5-8, soir.
Chicago: Hobbie 6-9 ou Drabowsky 2-0, à Philadelphie; Green 0-1, soir.

Baseball mineur

Ligue sénior du Québec

	G.	P.	Moy.	Diff.
St-Jean	11	0	1.000	—
St-Henri	6	4	.600	4½
Trois-Rivières	5	7	.417	7
Plattsburgh	1	2	.333	6
Terrebonne	3	6	.333	7
Jarry	1	8	.111	9

Ligue Provinciale

	G.	P.	Moy.	Diff.
Drummondville	9	4	.692	—
Plessisville	8	4	.667	1½
Québec	6	5	.545	2
Thetford Mines	3	5	.375	3½
Victoriaville	3	11	.214	6½

Ligue Royale Junior (division Est)

	G.	P.	Moy.	Diff.
Ville-Marie	9	5	.643	—
Rosemont	10	8	.556	1
Maisonnette	9	6	.600	1½
Longueuil	7	6	.538	1½
Plateau	6	9	.400	3½
Leval	5	11	.313	5

Ligue Royale Junior (division Ouest)

	G.	P.	Moy.	Diff.
St-Henri	9	3	.750	—
V. Mont-Royal	10	5	.667	2
Villieray	6	5	.545	2
Verdun	8	7	.533	2
St-Laurent	6	8	.429	3½
P. Extension	1	14	.067	9

Ligue Provinciale Junior

	G.	P.	Moy.	Diff.
St-Jérôme	6	3	.667	2
Joliette	6	3	.667	2
Cordon Bleu	2	7	.222	6
Terrebonne	2	7	.222	6

Ligue Rosemont Midget

	G.	P.	N.	Pts
Saint-Grégoire	6	2	2	14
Sainte-Bernadette	6	4	0	12
Rosemont	5	4	2	12
St-Jean-Berchmans	0	7	0	0

Petite Ligue (Division Est)

	G.	P.	Moy.	Diff.
Glanis	6	1	.857	—
Tigres	6	2	.750	1½
Cubs	3	6	.333	5
Braves	1	9	.100	8½

C'est le NATUREL
pour 1960

LE COMPLET
AVEC
EPAULES
NATURELLES

- Peu de coutures voir même pas du tout.
- Boutons plus espacés et plus haut.
- Revers des poches plus larges et ouvertures à crochet au centre du dos.
- Coutures rabattues et pantalon étroit.

25 semaines pour payer

69.50



Le Ivy
Continental

- Epaulés naturels avec peu de coutures.
- Modèle trois boutons avec revers à pointes et coutures rabattues.
- Fit ouvert de chaque côté et manches à revers.
- Pantalon de coupe amincie.

25 semaines pour payer

69.50



Le M.G.
Continental

- Veston plus court, devant à courbes fuyantes, revers à pointes.
- Epaulés naturels, poches en biais et plus ouvertes de chaque côté.
- Pantalon plus étroit et de coupe amincie.

25 semaines pour payer

69.50



Morrie Gold

385 OUEST, RUE STE-CATHERINE, JUSTE A BLEURY
STATIONNEMENT GRATUIT A 1215 CARRÉ PHILLIPS

Parlant de la jeune colonie, le 18 mai 1642, le R.P. Vimont déclarait: "Ce n'est qu'un grain de sénévé... mais je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre..."

Quand on sait que cet arbre immense est sorti d'une semence minuscule, il est clair que la terre était bonne et la sève vigoureuse. C'est avec la même admiration que nous saluons, en cette fête de la St-Jean-Baptiste, le prodigieux essor du Canada français.

LA BRASSERIE MOLSON LIMITÉE



EN HOMMAGE à la Société Saint-Jean-Baptiste
à l'occasion de NOTRE FÊTE NATIONALE



MAGASINS A RAYONS, 865 est rue Sainte-Catherine

LE MAGASIN DE LA FAMILLE CANADIENNE



COMPTOIR POSTAL, 780 ave. Brewster

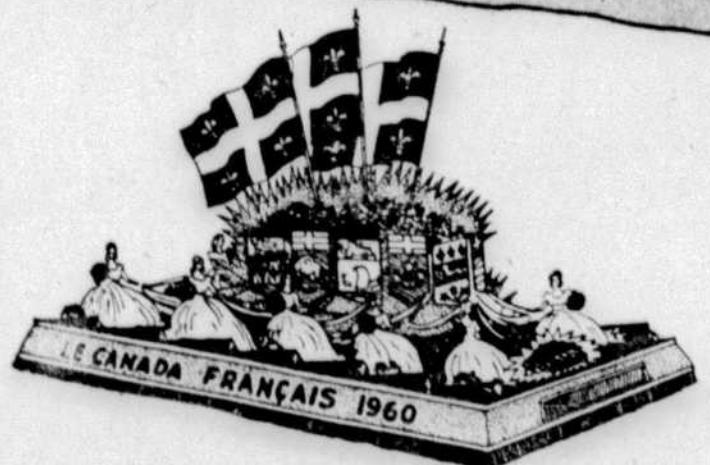
dupuis *Frères*
LIMITÉE

RAYMOND DUPUIS, PRÉSIDENT



Le Canada français -- tel est le thème du défilé historique du 24 juin cette année. Ce thème évoque tout un passé glorieux, un présent rempli de belles réalisations et un avenir des plus prometteur.

C'est avec une grande fierté que nous célébrons, avec tous nos compatriotes, la fête traditionnelle de la Saint-Jean Baptiste.



CHAR - THEME du défilé du 24 juin
Don de Dupuis Frères Limitée

OUVERTS CE SOIR JUSQU'À 9 H

FERMÉS TOUTE LA JOURNÉE VENDREDI

OUVERTS SAMEDI DE 9 H 30 À 5 H 30

OUVERTS TOUS LES SAMEDIS DURANT JUILLET ET AOÛT